



PROCÈS VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 SEPTEMBRE 2025

18H30

Nombre de membres en exercice	27	
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Cédric MOMPACH, Richard DENOUN.
Absents ayant donné pouvoir	2	M. Jean-Jacques LOUVEL à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean VENEL à Mme Christine LAVACRY.
Absents	5	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.
Date de la convocation	10 septembre 2025	

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Laurent JACQUES ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant Mme Nathalie VASSEUR, secrétaire de séance et Mme Aurélie DERASSE, auxiliaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Texte de M. Laurent JACQUES, Maire :

Chers collègues,

Alors qu'au sommet de l'État on négocie, on tergiverse, qui pour conserver sa place, qui pour tenter de garder la face, qui en perspective de prochaines échéances électorales, en cette rentrée, dans la plupart des communes, nous gardons les pieds sur terre et tentons de répondre aux besoins de nos concitoyens avec les moyens qui sont les nôtres.

Pour cela, il faut se saisir de toutes les opportunités. L'OPAH-RU en est une et c'est l'un des points principaux de cette réunion de rentrée de notre conseil municipal. Derrière ces lettres, on trouve l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain.

Il ne vous aura pas échappé que nous avons au Tréport un problème conséquent lié au logement. Nous recensons à ce jour 386 demandes de logement social pour lesquelles des foyers ont positionné la ville du Tréport en 1^{er} choix. Et c'est sans compter sur le nombre de familles qui ne se font pas forcément connaître de nos services et qui cherchent par elles-mêmes. Dans le même temps, nous constatons la présence d'habitat privé ancien, vacant, dégradé, si énergivores que leurs propriétaires ne peuvent plus les louer.

Comme vous le savez, nous développons plusieurs programmes de constructions de logements avec un bailleur social, mais un travail peut également être mené en faveur du parc privé.

Concrètement, l'OPAH-RU consiste à apporter des aides financières aux propriétaires, qu'ils soient occupants de leur bien ou bailleurs sur le long terme, afin de les aider à le rénover. Pour les propriétaires qui occupent un logement dégradé, l'objectif est de leur apporter de meilleures conditions de vie. Cela concerne souvent des personnes à faible revenu, parfois âgées, qui peuvent ainsi être maintenues dans leur domicile dans des conditions plus favorables. Pour les bailleurs, je ne parle pas ici de ceux qui pratiquent la location saisonnière, mais uniquement ceux qui proposent leur bien à louer à l'année, des aides sont aussi possibles et elles sont majorées sous conditions de ressources pour le propriétaire comme pour le locataire. Nous espérons que ce dispositif, non seulement, améliorera le logement de leurs occupants, mais permettra également de remettre sur le marché des biens actuellement vacants.

Tout ce dispositif entre dans un cadre précis, cadre qui permet un accompagnement juridique, administratif et financier, d'une part ; cadre qui définit le périmètre géographique des biens concernés, d'autre part.

Pour définir ce périmètre, nous nous sommes calqués sur celui de l'Opération de Revitalisation de Territoire dans un souci de clarté et d'efficacité.

La ville d'Eu, à laquelle nous sommes associés dans le cadre de ce projet inscrit dans le programme « Petites Villes de Demain », et celle du Tréport vont contribuer financièrement à ce projet. Pour ce qui concerne notre commune, la dépense est chiffrée à 514 000 euros pour ce dossier devant être mené sur une durée de 5 ans. L'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), va, quant à elle, consacrer 4,3 millions d'euros pour nos deux communes.

Durant cette période, nous estimons que ce sont 87 logements tréportais qui bénéficieront d'une rénovation. Les travaux concerteront l'intérieur des biens, pour les rendre confortables et moins énergivores, mais l'aspect extérieur n'est pas oublié, avec des primes pour les ravalements de façades, ravalements qui vont contribuer à l'amélioration esthétique de certains de nos quartiers.

Les propriétaires candidats aux travaux seront reçus lors de permanences. Ils pourront alors exposer leurs projets, leurs possibilités et voir de quelle manière et dans quelle mesure ils pourront être aidés. Ils seront accompagnés tout au long de leur projet.

Avant de passer aux débats, je souhaite vous rappeler que le Médicibus fera étape une journée par semaine au Tréport. Chaque vendredi, les personnes n'ayant pas de médecin

traitant ou ayant des difficultés à obtenir un rendez-vous, pourront être reçues par de jeunes médecins retraités dans un local que la Ville met à disposition dans la maison des services. Le dispositif sera opérationnel dès le 10 octobre et les praticiens recevront uniquement sur rendez-vous.

Enfin, le recensement de la population tréportaise est prévu du 15 janvier au 15 février 2026. Nous aurons besoin d'agents recenseurs. Si vous connaissez des personnes intéressées par cette activité, encouragez-les à contacter les services de la mairie.

COURRIERS REÇUS :

- Courier du Directeur de l'école primaire Ledré - Delmet - Moreau qui remercie la municipalité, à divers titres :
 - Subvention octroyée à la coopérative scolaire ;
 - Financement de l'activité voile ;
 - Mise à disposition des salles, installations sportives et matériels ;
 - Accès à la médiathèque et interventions à l'école de musique ;
 - Organisation du goûter de Noël, des petits-déjeuners ;
 - Prise en charge des spectacles ;
 - L'ensemble du personnel municipal qui agit au quotidien pour le bon fonctionnement de l'école.
- Courier du Président de l'association Socio-culturelle Universelle qui remercie la municipalité pour l'accueil réservé à leur groupe lors de leur sortie organisée le 09 août dernier ;
- Courier de la Présidente de l'UNRPA qui remercie sincèrement la municipalité pour la subvention accordée ;
- Courier du Président de l'association « Le Tréport festif » qui remercie la municipalité pour la subvention octroyée ;
- Courier de l'équipe de l'ASA Val de Bresle qui remercie la municipalité pour le soutien apporté à l'occasion du 25^e rallye national du Tréport ;
- Courier de la Présidente de la banque alimentaire de Rouen et sa région qui remercie la municipalité pour la subvention versée ;
- Courier de l'association « fil d'Ariane » qui remercie la municipalité pour leur avoir permis de passer une journée au Tréport ;
- Courier de la Présidente de l'association « couture et loisirs » qui remercie la municipalité pour la subvention attribuée ;
- Courier du Président départemental des restaurants du cœur qui remercie la municipalité pour la subvention allouée ;
- Mail de M. Michel PRUVOST accordéoniste, qui remercie M. le Maire pour la médaille de la Ville qui lui a été remise lors de sa prestation du 10 juillet au forum de la plage ;
- Mail d'une vacancière qui félicite la Ville du Tréport pour : la gratuité ou le prix accessible de certains parkings, les nombreuses toilettes publiques à disposition dans la commune, la fourniture de sacs à crottes et la gratuité du funiculaire ;
- Courier d'une résidente du Tréport qui souhaite faire part de sa satisfaction quant à, d'une part, la possibilité de rencontrer différents prestataires téléphoniques liés à

la fibre et d'autre part, de renouveler sa carte d'identité ou son passeport en maire ; de manière générale, de pouvoir parler à des humains en direct ;

- Message d'un résident du Tréport qui remercie la municipalité pour les travaux réalisés dans sa rue (avenue Camille St-Saëns) mais aussi dans l'ensemble de la ville ;
- Mail du Directeur de l'espace social et culturel l'Anrage qui remercie la municipalité du Tréport et l'ensemble des services et agents de la Ville intervenus pour la manifestation organisée le 19 juillet 2025 ;
- Courier du Président des Infatigables de la Bonne Entente qui remercie la municipalité pour la subvention allouée ;
- Courriers de remerciements pour les marques de sympathie témoignées lors de décès.

M. le Maire annonce la suppression d'un point mis à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

- Subvention exceptionnelle à l'amicale des anciens combattants.

L'amicale a avisé que le voyage qu'elle comptait organiser était annulé en raison du manque d'inscriptions.

Sommaire

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023.....	5
ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE	14
DÉLIBÉRATIONS	23
<u>5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u>	<u>23</u>
 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES.....	23
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025	23
 1. COMMANDE PUBLIQUE	24
 1.2 DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC.....	24
JOA CASINO - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2024 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL	24
 3. DOMAINE ET PATRIMOINE	26
 3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC.....	26
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZC 99 POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ÉLECTRIQUE - VILLE - ENEDIS	26
 4. FONCTION PUBLIQUE	27
 4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.....	27
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2025.....	27

CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET DE RÉMUNÉRATION DE L'EMPLOI D'ASSISTANT ADMINISTRATIF À TEMPS NON COMPLET	29
DÉROGATION AUX GARANTIES MINIMALES AUX TEMPS DE TRAVAIL POUR UNE DURÉE LIMITÉE	30
MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - MANDAT AU CDG76	32
7. FINANCES LOCALES	34
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	34
BUDGET VILLE DU TRÉPORT - DÉCISION MODIFICATIVE N°3.....	34
BUDGET AIRES DE CAMPING-CARS - DÉCISION MODIFICATIVE N°1	36
7.5 SUBVENTIONS.....	37
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMPÉTITION BMX (PILOTE DE AST CYCLISME)	37
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDÉE À L'AST FULL CONTACT	39
7.10 DIVERS.....	40
MODIFICATION DU LIVRET DES TARIFS COMMUNAUX.....	40
8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES	41
8.5 POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT	41
OPAH-RU - CONVENTION AVEC L'ANAH ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME ..	41
8.8 ENVIRONNEMENT.....	44
PRÉSENTATION RAPPORT ANNUEL 2024 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE (SDE 76)	44
CONTRAT AVEC L'ÉCO-ORGANISME ALCOME POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DES PRODUITS DU TABAC DANS L'ESPACE PUBLIC.....	45
8.9 CULTURE.....	47
APPROBATION DU PROJET DE SERVICE DE LA MÉDIATHÈQUE 2026-2032	47
QUESTIONS ORALES	50

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023

2025/167	18/06/2025	Culture - convention de partenariat - Ville du Tréport / Mme ANCEL-ROBIN Emmanuelle Archies - journée du patrimoine 20/09/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 1 atelier autour de l'architecture, le 20/09/2025 de 14h30 à 16h30 à la médiathèque Convention : 306,00€ A la charge de l'organisateur : la mise à disposition du lieu en ordre de marche
2025/168	16/06/2025	Culture - convention - Ville du Tréport / MDSM - emprunt outil animation « l'atelier ma maison » du 02 au 30/09/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Emprunt outil d'animation « l'atelier ma maison » du 02 au 30/09/2025 pour la médiathèque Prêt consenti à titre gracieux

			À la charge de la Ville : assurance (800€) et le transport aller/retour
2025/169	13/06/2025	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / la compagnie Sac de Nœuds - spectacle du 11/10/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Spectacle du 11/10/2025 de 15h30 à 16h00, à la médiathèque Contrat : 876,20€ (technique et déplacement inclus) À la charge de la Ville : le catering
2025/170	12/06/2025	Convention de mise à disposition à titre gracieux de minibus appartenant à la commune du Tréport - Ville du Tréport / JSP EU	Prêt du minibus le 14/06/2025 Consentie à titre gracieux
2022/171	17/06/2025	Culture - convention - Ville du Tréport / signepourtous, animation langue des signes française - À petits pas, le 23/11/2025 - animation culturelle 2025	Considérant que la Ville du Tréport organise dans le cadre de son projet « À Petits Pas », une animation en langue des signes française le 23/11/2025 de 10h30 à 11h30 à la médiathèque Il a été décidé de signer une convention entre la Ville du Tréport et SIGNEPOURTOUS pour l'animation Prestation : 150€
2025/172	12/06/2025	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport /société Brezac artifices - spectacle pyrotechnique du 13/07/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Spectacle pyrotechnique du 13/07/2025 à 22h45, sur la jetée Est Contrat : 12 000€ TTC À la charge de la Ville : la surveillance et le contrôle des accès et de la circulation du public sur le site ainsi que les services d'ordre et de sécurité pendant le montage, le tir, le démontage et le nettoyage du feu d'artifice
2025/173	03/07/2025	Culture - convention - Ville du Tréport / Arnaud Guimard - guinguette des 08/07 et 12/08/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Guinguette des 08/07 et 12/08/2025 de 16h à 18h30 au forum Contrat : 300€ par représentation À la charge de la Ville : le salaire net de l'artiste, le paiement des cotisations sociales (guichet unique) et le paiement des droits d'auteur
2025/174	01/07/2025	Culture - convention - Ville du Tréport / Serge Carpentier - guinguette du 01/07/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Guinguette du 01/07/2025 de 16h à 18h30 au forum Contrat : 250€ À la charge de la Ville : le salaire net de l'artiste, le paiement des cotisations sociales (guichet unique) et le paiement des droits d'auteur
2025/175	19/06/2025	Culture - convention - Ville du Tréport / Guillaume Villain - guinguette du 03/07 et 26/08/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Guinguette des 03/07 de 16h à 18h30 et 26/08/2025 de 14h30 à 19h00, au forum Contrat : 200€ par représentation À la charge de la Ville : le salaire net de l'artiste, le paiement des cotisations sociales (guichet unique) et le paiement des droits d'auteur
2025/176	16/07/2025	Culture - convention - Ville du Tréport / Philippe Boulanger - guinguette du 24/07/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Guinguette du 24/07/2025 de 16h à 18h30 au forum Contrat : 240€ À la charge de la Ville : le salaire net de l'artiste, le paiement des cotisations sociales (guichet unique) et le paiement des droits d'auteur
2025/177	18/06/2025	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / Covercast team - concert du 21/06/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Concert du 21/06/2025 à 20h00, sur le quai Contrat : 1 500,00€ (technique et déplacement inclus) À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la restauration et le catering

2025/178	19/06/2025	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / association culturelle « l'espérance » - concert du 21/06/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Concert du 21/06/2025 à 15h30 et 18h sur le quai Contrat : 1 400,00€ (technique et déplacement inclus) À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la restauration et le catering
2025/179	23/06/2025	Commande publique - contrat d'entretien et maintenance préventive - société IPOVIEW / Mairie du Tréport	Considérant l'acquisition d'un totem-pupitre tactile et maintenance préventive proposé par la société IPOVIEW, Considérant le contrat d'entretien et de maintenance préventive proposé par la société IPOVIEW, Il a été décidé de signer le contrat d'entretien et maintenance préventive proposé par la société IPOVIEW Contrat annuel : 1 600,00€, soit 1 900,00€ TTC Durée : un an du 15/06/2025 au 15/06/2026
2025/180	24/06/2025	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / association Crescendo's - concerts des marchés nocturnes - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Concert « les petits suisses » des 10, 17 et 31/07 et 14 et 21/08/2025 dans le cadre des marchés nocturnes Contrat : 1 500,00€ À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur et le catering
2025/181	07/07/2025	Culture - convention - Ville du Tréport / Harmonie de Caëstre - défilé et concert du 14/07/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Défilé officiel du 14/07/2025 dans les rues du Tréport de 10h à 11h45 Concert à 15h30 au forum Contrat : 2 350€ A la charge de la Ville : le catering, la restauration et les droits d'auteur
2025/182	25/06/2025	Commande publique - travaux de voirie et réseaux divers - avenue Camille Saint-Saëns et rue Maurice Ravel	Considérant l'appel d'offres lancé le 25/03/2025 relatif aux travaux de voirie et de réseaux divers de l'avenue Camille Saint-Saëns et de la rue Maurice Ravel, réception des offres fixée au 13/05/2025, Considérant l'ouverture des plis du 15/05/2025 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 10/06/2025, Il a été décidé de retenir la société EBTP pour un montant de 319 829,25€ HT. Le marché prendra effet à compter de sa notification. La durée approximative d'exécution des travaux est de 4 mois dont un mois de préparation, le commencement sera précisé par ordre de service.
2025/183	24/06/2025	Culture - contrat d'engagement d'artistes - Ville du Tréport / association « vis mieux en musique » -- concerts des marchés nocturnes - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Concert des 3 et 24/07 et 7 et 28/08/2025 de 17h à 19h30 dans le cadre des marchés nocturnes Contrat : 800,00€ À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la restauration et le catering
2025/184	30/06/2025	Culture - convention - Ville du Tréport / association Tréport festif - buvette du 04/07/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Mise à disposition d'un emplacement au parc Calamel pour l'installation d'un stand de buvette organisé et géré par l'association le Tréport festif lors du spectacle « rêves de voyage d'une verrière à travers les siècles » le 04/07/2025 La Ville du Tréport offre aux artistes un sandwich, un dessert et une boisson préparés

			par l'association. Cette restauration sera facturée à la Ville.
2025/185	04/07/2025	Culture - convention de partenariat - Ville du Tréport /Théâtre du château de la Ville d'Eu - spectacle du 04/07/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Spectacle « rêves de voyage d'une verrière à travers le siècle » du 04/07/2025 à 20h00 au parc Calamel Dispositions matérielles et financières de la Ville du Tréport : - Participation au financement à hauteur de 1 000€ HT, - Mise à disposition du personnel pour le montage, démontage et l'accueil du public, - La restauration et le catering, - Lien contractuel avec l'association du Tréport festif, - Mise à disposition des loges pour les artistes.
2025/186	04/07/2025	Culture - convention - Ville du Tréport / Eric Lalot - guinguette du 15/07/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Guinguette du 15/07/2025 de 16h à 18h30 au forum Contrat : 250€ À la charge de la Ville : le salaire net de l'artiste, le paiement des cotisations sociales (guichet unique) et le paiement des droits d'auteur.
2025/187	16/07/2025	Culture - convention - Ville du Tréport / Hélène Théry - Benoit Nortier - guinguette du 22/07/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Guinguette du 22/07/2025 de 16h à 18h30 au forum Contrat : 150€ pour chaque artiste pour la représentation et 50€ de frais professionnel pour M. Nortier À la charge de la Ville : le salaire net de l'artiste, le paiement des cotisations sociales (guichet unique) et le paiement des droits d'auteur.
2025/188	03/07/2025	Culture - convention - Ville du Tréport / ASSDCA - concert du 08/08/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Concert du 08/08/2025 Convention : 790€. Un acompte de 395€ sera versé à la suite de la signature de la convention. Le solde sera versé à l'issue du concert sur présentation d'une facture. La Ville du Tréport est responsable de l'ensemble de l'organisation et des mesures prises en liaison avec l'autorité de police compétente.
2025/189	08/07/2025	Commande publique - travaux de réseau d'eaux pluviales rue de la Commune de Paris - Ville du Tréport / Ramery TP	Considérant l'appel d'offres le 15/04/2025 relatif aux travaux de réseau d'eaux pluviales rue de la Commune de Paris, réception des offres fixée au 22/05/2025, Considérant l'ouverture des plis du 22/05/2025 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 10/06/2025, Il a été décidé de retenir la société Ramery TP SAS pour un montant de 419 930€ HT. Le marché prendra effet à compter de sa notification, l'exécution débute à compter de la date fixée par l'ordre de service.
2025/190	08/07/2025	Demande de subvention - réhabilitation des courts de tennis couverts - Département de Seine-Maritime	Considérant la construction des courts de tennis couverts en 2005 dont le club house, Considérant la nécessité de réhabiliter les courts de tennis couverts dont le sol en terre artificielle a près de 20 ans et présente des défauts, Considérant l'avis technique favorable de la Fédération Française de Tennis pour ce projet,

			<p>ainsi que son soutien financier à hauteur de 30%, Considérant la possibilité de solliciter une aide financière auprès du Département de Seine-Maritime pour la construction, l'extension ou la réhabilitation d'équipements sportifs, Il a été décidé d'approuver la dépense relative à l'opération de réhabilitation des courts de tennis pour un montant total subventionnable de 67 871,80€ HT.</p> <p>Il a décidé de solliciter une aide financière auprès du Département de Seine-Maritime au titre de l'aide pour la construction d'équipements sportifs à hauteur de 25% à savoir 16 967,95€</p>
2025/191	09/07/2025	Convention de mise à disposition de matériel et de personnel - nettoyage de trottoirs et voirie - EBTP	<p>Considérant que la société EBTP a été missionnée par la commune de Floques pour réaliser des travaux de réfection de voirie et trottoirs sur son territoire, rue des Pommiers, Considérant la nécessité, pour la bonne exécution de ce chantier, de procéder à un nettoyage approfondi des trottoirs à l'aide d'une laveuse haute pression,</p> <p>Considérant que la société EBTP ne dispose pas du matériel nécessaire et qu'elle a donc sollicité la Ville du Tréport aux fins d'obtenir la mise à disposition d'un agent et d'une laveuse pour réaliser cette prestation,</p> <p>Considérant qu'il convient de signer une convention de mise à disposition de matériel et de personnel, qui fixera les modalités de mise à disposition,</p> <p>Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition de matériel et de personnel pour le nettoyage des voiries et trottoirs, rue des Pommiers, entre la Ville du Tréport et la société EBTP - établissement L'HOTELLIER TP</p> <p>Convention conclue pour une intervention d'une durée totale de 8h réparties sur la période du 1^{er} au 31/07/2025.</p> <p>Convention consentie moyennant le paiement d'une redevance de 366€.</p>
2025/192	09/07/2025	Finances - Budget principal - décision de virement de crédit n°1	<p>Considérant que la Ville du Tréport a inscrit au budget primitif 2025 la somme de 13 440€ pour la réalisation d'une étude diagnostique sur le site des falaises du funiculaire consistant en l'inspection des ouvrages de protection préalable à des travaux de réparation et correction d'ouvrages,</p> <p>Considérant qu'à l'issue de la consultation de bureaux d'études spécialisés, la proposition financière du bureau d'études retenu par la municipalité s'élève à 13 800€,</p> <p>Considérant que les crédits disponibles sur l'opération d'équipement n°410 du budget principal sont insuffisants et que les travaux ne pourront pas être engagés avant 2026,</p> <p>Considérant qu'il convient par conséquent de prévoir les crédits nécessaires sur cette opération pour procéder à l'engagement de la dépense et de modifier l'imputation budgétaire,</p> <p>Il a été décidé de procéder à un virement de crédits d'un montant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 440€ vers le compte 2031 « frais études » - fonction 76 « préservation du patrimoine naturel et gestion des risques », - centre de coût P410, à l'opération n°410 « protection contre l'érosion », depuis le

			compte 2128 « autres agencements et aménagements de terrains » - fonction 76 - centre de coût P410, à l'opération n°410 ; - 360€ vers le compte 2031 fonction 76 - centre de coût P410, à l'opération n°410, depuis le compte 21318 « autres bâtiments publics » - fonction 020 « administration générale de la collectivité » - centre de coût P352, à l'opération n°352 « bâtiments communaux - travaux divers ».												
2025/193	09/07/2025	Commande publique - location pose et dépose d'illuminations de Noël	<p>Considérant l'appel d'offres lancé le 24/02/2025, réception des offres fixée au 25/03/2025,</p> <p>Considérant l'ouverture des plis du 28/03/2025 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 17/04/2025 ;</p> <p>Considérant le choix définitif des motifs à la suite du panachage retenu par les élus en date du 21/05/2025 ;</p> <p>Il a été décidé de retenir :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>LOT</th> <th>ENTREPRISE</th> <th>MONTANT HT pour 3 années</th> <th>MONTANT TTC pour 3 années</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 1 - location des illuminations</td> <td>LUNYX (27000 EVREUX)</td> <td>107 868,00€</td> <td>129 441,60€</td> </tr> <tr> <td>Lot 2 - pose dépose des illuminations</td> <td>SPEE (76400 SAINT LEONARD)</td> <td>74 772,00€</td> <td>89 726,40€</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le marché prendra effet à compter de sa notification. La durée approximative d'exécution du marché est de 36 mois.</p>	LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT pour 3 années	MONTANT TTC pour 3 années	Lot 1 - location des illuminations	LUNYX (27000 EVREUX)	107 868,00€	129 441,60€	Lot 2 - pose dépose des illuminations	SPEE (76400 SAINT LEONARD)	74 772,00€	89 726,40€
LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT pour 3 années	MONTANT TTC pour 3 années												
Lot 1 - location des illuminations	LUNYX (27000 EVREUX)	107 868,00€	129 441,60€												
Lot 2 - pose dépose des illuminations	SPEE (76400 SAINT LEONARD)	74 772,00€	89 726,40€												
2025/194	16/07/2025	Culture - convention - Ville du Tréport / Hervé Delohen - Guinguette du 05/08/2025 - animation culturelle 2025	<p>Animation culturelle 2025</p> <p>Guinguette du 05/08/2025 de 16h à 18h30 au forum</p> <p>Contrat : 250€</p> <p>À la charge de la Ville : le salaire net de l'artiste, le paiement des cotisations sociales (guichet unique) et le paiement des droits d'auteur</p>												
2025/195	11/07/2025	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / société Brezac artifices - spectacle pyrotechnique avec sonorisation le 14/08/2025 - animation culturelle 2025	<p>Spectacle pyrotechnique du 14/08/2025 à 23h00 au pied de falaises</p> <p>Contrat de 9 000€ TTC</p> <p>La Ville aura à sa charge, les droits d'auteur, la surveillance et le contrôle des accès et la circulation du public sur le site ainsi que les services d'ordre et de sécurité pendant le montage, le tir et le démontage et le nettoyage du feu d'artifice.</p>												
2025/196	16/07/2025	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / espace social et culturel l'Anrage - co-organisation et co-financement de la déambulation du 19/07/2025 - animation culturelle 2025	<p>Animation culturelle 2025</p> <p>Co-organisation et co-financement déambulation « couleurs de fête » le 19/07/2025</p> <p>La Ville du Tréport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Versera la somme de 1 500€ TTC à l'espace social et culturel l'Anrage à l'issue de la manifestation ; - Mettra à disposition la police municipale pour la sécurisation du défilé pour les modalités facilitant l'organisation de la manifestation. <p>L'espace social et culturel l'Anrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se chargera de l'organisation complète de la manifestation ; - Prendra en charge les intervenants et les partenaires ; - Se chargera de la partie technique ; - Gérera la logistique. 												
2025/197	23/07/2025	Culture - convention - Ville du Tréport / Marc Pégard - guinguette du 14/08/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025												
			Guinguette du 14/08/2025 de 16h à 18h30 au forum												
			Contrat : 300€												

			À la charge de la Ville : le salaire net de l'artiste, le paiement des cotisations sociales (guichet unique) et le paiement des droits d'auteur																																												
2025/198	En cours de signature	Convention d'occupation temporaire du domaine public portuaire non constitutive de droit réel - bancs publics port du Tréport - Ville du Tréport / Syndicat Mixte des Ports de la Seine-Maritime	Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public portuaire Durée : à compter du 11/07/2025 Convention consentie à titre gratuit																																												
2025/199	11/08/2025	Culture - convention - Ville du Tréport / orchestre Guillaume Pruvost - guinguette du 26/08/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Guinguette du 26/08/2025 de 14h30 à 19h00 au forum Contrat : 380€ + 160€ x 4 À la charge de la Ville : le salaire net des artistes, le paiement des cotisations sociales (guichet unique), le paiement des droits d'auteur et la restauration																																												
2025/200	22/07/2025	Convention mise à disposition de matériel entre la Ville du Tréport et la CCVS	Mise à disposition exposition sur les funiculaires de France à la Ville du Tréport Durée : à compter du mois de juillet 2025 et pour une durée indéterminée Mise à disposition : gratuite																																												
2025/201	18/07/2025	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / association Crescendo's - concert du 19/07/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Concert du 19/07/2025 à 21h au forum Contrat : 800€ technique incluse À la charge de la Ville : la restauration, le catering et le paiement des droits d'auteur																																												
2025/202	11/07/2025	Commande publique - travaux divers d'entretien des bâtiments communaux 2025	Considérant l'appel d'offres lancé le 31/03/2025 relatif aux travaux divers d'entretien des bâtiments communaux 2025, réception des offres fixée au 28/04/2025 ; Considérant l'ouverture des plis du 29/04/2025 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 10/06/2025 ; Il a été décidé de retenir : <table border="1"><thead><tr><th>Lots</th><th>Entreprises retenues</th><th>Montant HT</th><th>Montant TTC</th></tr></thead><tbody><tr><td>Lot 1 - couverture</td><td>ASAP</td><td>57 113,96€</td><td>68 536,75€</td></tr><tr><td>Lot 2 - menuiserie bois-alu-pvc</td><td>COPIN MENUISERIE</td><td>40 203,10€</td><td>48 243,72€</td></tr><tr><td>Lot 3 - menuiserie bois plage</td><td>COPIN MENUISERIE</td><td>48 708,00€</td><td>58 449,60€</td></tr><tr><td>Lot 4 - construction bois</td><td>MARCANTERRA</td><td>46 873,00€</td><td>56 247,60€</td></tr><tr><td>Lot 5 - peinture</td><td>BOURDIN</td><td>22 120,00€</td><td>26 544,00€</td></tr><tr><td>Lot 6 - chauffage</td><td>FOLLIN FRERES</td><td>19 420,00€</td><td>23 304,00€</td></tr><tr><td>Lot 7 - électricité</td><td>EIFFAGE ENERGIE</td><td>16 172,51€</td><td>19 407,01€</td></tr><tr><td>Lot 8 - métallerie</td><td>DEGROISILLE</td><td>40 410,00€</td><td>48 492,00€</td></tr><tr><td>Lot 9 - clôture</td><td>CBTP</td><td>22 790,00€</td><td>27 348,00€</td></tr><tr><td>Lot 10 - courts de tennis</td><td>SOLOMAT</td><td>67 871,80€</td><td>81 446,16€</td></tr></tbody></table> <p>Les marchés prendront effet à compter de leurs notifications Des ordres de services prescriront le commencement et le délai d'exécution pour chaque lot</p>	Lots	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC	Lot 1 - couverture	ASAP	57 113,96€	68 536,75€	Lot 2 - menuiserie bois-alu-pvc	COPIN MENUISERIE	40 203,10€	48 243,72€	Lot 3 - menuiserie bois plage	COPIN MENUISERIE	48 708,00€	58 449,60€	Lot 4 - construction bois	MARCANTERRA	46 873,00€	56 247,60€	Lot 5 - peinture	BOURDIN	22 120,00€	26 544,00€	Lot 6 - chauffage	FOLLIN FRERES	19 420,00€	23 304,00€	Lot 7 - électricité	EIFFAGE ENERGIE	16 172,51€	19 407,01€	Lot 8 - métallerie	DEGROISILLE	40 410,00€	48 492,00€	Lot 9 - clôture	CBTP	22 790,00€	27 348,00€	Lot 10 - courts de tennis	SOLOMAT	67 871,80€	81 446,16€
Lots	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC																																												
Lot 1 - couverture	ASAP	57 113,96€	68 536,75€																																												
Lot 2 - menuiserie bois-alu-pvc	COPIN MENUISERIE	40 203,10€	48 243,72€																																												
Lot 3 - menuiserie bois plage	COPIN MENUISERIE	48 708,00€	58 449,60€																																												
Lot 4 - construction bois	MARCANTERRA	46 873,00€	56 247,60€																																												
Lot 5 - peinture	BOURDIN	22 120,00€	26 544,00€																																												
Lot 6 - chauffage	FOLLIN FRERES	19 420,00€	23 304,00€																																												
Lot 7 - électricité	EIFFAGE ENERGIE	16 172,51€	19 407,01€																																												
Lot 8 - métallerie	DEGROISILLE	40 410,00€	48 492,00€																																												
Lot 9 - clôture	CBTP	22 790,00€	27 348,00€																																												
Lot 10 - courts de tennis	SOLOMAT	67 871,80€	81 446,16€																																												
2025/203	23/07/2025	Commande publique - contrat de prestation surlargeur réseau EP télécom : rues des Alliés et du 8 mai 1945 jusqu'au poste rue Saint-Michel - Enedis D	Considérant le souhait de la Ville du Tréport de procéder à la dissimulation des réseaux d'éclairage public (EP) et télécom rues des Alliés et du 08 mai 1945 jusqu'au poste Enedis rue Saint-Michel Il a été décidé de signer le contrat de prestation avec ENEDIS-D pour la prestation « surlargeur du réseau EP et télécom » du 18 au 29B rue des Alliés, du 13 au 19 rue du 8 mai 1945 et rue St-Michel sur 25 mètres Coût : 48 094,77€ HT soit 57 713,72€ TTC																																												
2025/204	23/07/2025	Commande publique - fourniture de colis de Noël 2025 destinés aux personnes âgées de 65 ans et plus de la commune	Considérant l'appel d'offres lancé le 20/05/2025 relatif à la fourniture de colis de Noël destinés aux personnes âgées de plus de																																												

			<p>65 ans et plus de la commune, réception des offres fixée au 26/06/2025 ; Considérant l'ouverture des plis du 01/07/2025 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 11/07/2025 ; Il a été décidé de retenir la société LOU BERRET dont le montant est estimé à 18 434,30€ HT, soit 19 907,00€ TTC La commande définitive étant fonction du nombre d'inscriptions recensées en octobre 2025, le présent accord-cadre mono-attributaire à bons de commande est conclu pour un minimum HT de 8 000€ et un maximum HT de 25 000€. Le marché prendra effet à compter de sa notification. La livraison des colis devra être effective courant de semaine 48 et le marché se terminera avec le paiement de la facture.</p>
2025/205	23/07/2025	Commande publique - travaux de réfection de l'éclairage public 2025 divers sites	<p>Considérant l'appel d'offres lancé le 27/05/2025 relatif aux travaux de réfection de l'éclairage public de divers sites, réception des offres fixée au 25/06/2025 ; Considérant l'ouverture des plis du 30/06/2025 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 11/07/2025 ; Il a été décidé de retenir la société SFEE pour un montant de 153 040€ HT, soit 183 648€ TTC. Le marché prendra effet à compter de sa notification. La durée approximative d'exécution du marché est de 6 mois</p>
2025/206	05/08/2025	Convention de partenariat relative au passage du centre de santé mobile Caux, Bray et Albâtre sur le territoire de la CCVS au Tréport	<p>Accueil du médicibus dans la maison des services le vendredi à compter du 19/09/2025 Mise à disposition des locaux consentie à titre gracieux</p>
2025/207	05/08/2025	Convention de mise à disposition de locaux entre la Commune du Tréport et la région de gendarmerie départementale de Normandie	<p>Mise à disposition maison située 4 rue Alexandre Papin Durée : 6 mois à compter de la signature. Renouvelable par reconduction expresse pour une durée maximale de 3 ans Mise à disposition : gratuite</p>
2025/208	06/08/2025	Passation convention occupation précaire de logement	<p>Convention précaire de logement : 11 rue Suzanne - 2^e étage - appart 2 Convention consentie pour une durée d'un an à compter du 01/09/2025, renouvelable par tacite reconduction pour un an sans pouvoir excéder 5 ans Redevance mensuelle de 356,67€</p>
2025/209	11/08/2025	Culture - contrat d'engagement - Ville du Tréport / association orchestre Guillaume Pruvost - Concert du 16/08/2025 - animation culturelle 225	<p>Animation culturelle 2025 Concert du 16/08/2025 à 21h00 au forum Salaires nets des membres de l'orchestre : artiste 1 : 340€, artiste 2 : 150€, artiste 3, 4, 5 et 6 : 100€ À la charge de la Ville : le salaire net des artistes, le paiement des cotisations sociales (guichet unique) et le paiement des droits d'auteur et la restauration</p>
2025/210	11/08/2025	Culture - convention - Ville du Tréport / compagnie l'aspirale - spectacles du 23/08/2025 - animation culturelle 2025	<p>Animation culturelle 2025 2 représentations du spectacle « Diba, Angelo et dieu Neptune » du 23/08/2025 à 16h et 18h au forum Convention : 1 200€ À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur</p>

2025/211	07/08/2025	Commande publique - Modification et la réfection des lignes droites de la piste de BMX	<p>Considérant l'appel d'offres lancé le 03/06/2025 relatif à la modification et la réfection des lignes droites de la piste de BMX, réception des offres fixée au 11/07/2025 ; Considérant l'ouverture des plis du 11/07/2025 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 23/07/2025.</p> <p>Il a été décidé de retenir la société DIG TRACKS Montant : 50 350,00€ HT, soit 60 420,00€ TTC Prise d'effet à compter de sa notification Durée approximative d'exécution du marché est de 1 mois</p> <p>Un ordre de service précisera la période de préparation et la date de commencement desdits travaux</p>
2025/212	08/08/2025	Passation convention mise à disposition de matériels - Ville du Tréport / association Tuner et les 3 sœurs	<p>Mise à disposition de matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 barnum ; - 17 tables ; - 100 chaises <p>Durée : du 31/07 avec restitution progressive comme stipulé dans la convention</p> <p>Mise à disposition consentie à titre gracieux</p>
2025/213	11/08/2025	Culture - convention - Ville du Tréport / Christophe Legoix - guinguette du 19/08/2025 - animation culturelle 2025	<p>Animation culturelle 2025 Guinguette du 19/08/2025 de 16h à 18h30 au forum</p> <p>Salaires nets des membres de l'orchestre : 150€ x 3 artistes</p> <p>À la charge de la Ville : le salaire net des artistes, le paiement des cotisations sociales (guichet unique) et le paiement des droits d'auteur</p>
2025/214	11/08/2025	Culture - convention - Ville / Frédéric Laurent - guinguette du 21/08/2025 - animation culturelle 2025	<p>Animation culturelle 2025 Guinguette du 21/08/2025 de 16h à 18h30 au forum</p> <p>Salaires nets des membres de l'orchestre : 175€ X 2 artistes</p> <p>À la charge de la Ville : le salaire net des artistes, le paiement des cotisations sociales (guichet unique) et le paiement des droits d'auteur</p>
2025/215	14/08/2025	Passation convention occupation précaire de logement	<p>Convention précaire de logement : 89 rue Alexandre Papin</p> <p>Convention consentie pour une durée d'un an à compter du 01/08/2025, renouvelable par tacite reconduction pour un an sans pouvoir excéder 5 ans</p> <p>Redevance mensuelle de 164,96€</p>
2025/216	21/08/2025	Passation convention occupation précaire de logement	<p>Convention précaire de logement : 89 rue Alexandre Papin</p> <p>Convention consentie pour une durée d'un an à compter du 01/10/2025, renouvelable par tacite reconduction pour un an sans pouvoir excéder 5 ans</p> <p>Redevance mensuelle de 312,09€</p>
2025/217	03/09/2025	Convention de mise à disposition de matériels et de personnel pour la vérification des hydrants de la Ville du Mesnil-Réaume	<p>Mise à disposition de matériels et de personnel pour la vérification des hydrants de la Ville du Mesnil-Réaume</p> <p>Durée : 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, à compter de sa signature</p> <p>Redevance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Horaire de 54,45€ pour la mise à disposition de 2 agents techniques ; - Journalière de 50€ pour la mise à disposition d'un véhicule technique ; - Journalière de 100€ pour la location du débitmètre et de ses accessoires

ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

2025/254	12/06/2025	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction du stationnement rue Suzanne au TRÉPORT (76470), afin de permettre le déménagement d'un habitant 24 rue Suzanne Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Du 12 au 14/07/2025
2025/255	12/06/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Docteur Pépin	Échafaudage installé et stationnement autorisé sur 2 emplacements, dans le cadre des travaux de réparations de joints de briques de la cheminée de l'habitation au 53 rue du Docteur Pépin	Le 13/06/2025
2025/256	11/06/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage passage de l'Avenir	Échafaudage installé dans le cadre des travaux de réfection de la couverture de l'habitation sise 19 passage de l'Avenir	Du 12/06 au 14/07/2025
2025/257	12/06/2025	Autorisation d'installation d'une nacelle place de Verdun	Nacelle installée dans le cadre des travaux de la réparation d'une fissure sur la façade de l'habitation sise 15 place de Verdun	Une journée entre le 16 et le 24/06/2025
2025/258	20/06/2025	Nomination du coordonnateur communal et de son équipe dans le cadre des opérations de recensement de la population		
2025/259	17/06/2025	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation rue Suzanne RD78	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la dépose d'isolant sur fils nus d'éclairage public à l'aide d'une nacelle au n°21 rue Suzanne (RD78)	Le 24/07/2025 durant 2 heures de 08h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h00
2025/260	17/06/2025	Prolongation d'une autorisation d'installation d'une zone de chantier rue Gambetta	Installation d'une zone de chantier 1, rue Gambetta afin de nettoyer la façade du commerce	Du 19 au 24/06/2025
2025/261	17/06/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue du Foyer et rue du 8 mai	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement : - Rue du Foyer, section comprise entre la rue des Alliés et les escaliers de la falaise ; - Rue du 8 mai, section comprise entre la rue des Alliés et les escaliers de la falaise ; dans le cadre de la manifestation « Théâtre : Rêves de voyage d'une verrière à travers le siècle » au centre Calamel	04/07/2025 de 08h à 23h
2025/262	17/06/2025	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation chemin de Mancheville	Restriction temporaire de la circulation chemin de Mancheville tronçon compris entre la rue Fidel Ducat et la route d'Étalondes (RD78) pour la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable	Du 15/07/ 2025 au 22/08/2025 de 08h00 à 17h00
2025/263	17/06/2025	Restriction temporaire de la circulation sur plusieurs voies	Circulation interdite sur plusieurs voies dans le cadre de la retraite aux flambeaux précédant le feu d'artifice	13/07/2025

2025/264	24/06/2025	Organisation du quai piéton et restriction temporaire de la circulation et du stationnement	<p>Marché les mardis de 07h00 à 18h00 à compter du 01/07 au 26/08/2025</p> <p>Circulation temporairement interdite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quai François 1^{er}, section comprise entre la rampe du Musoir et l'esplanade Louis Aragon ; - Rue de la Rade, section comprise entre la rue Jeanne d'Arc et le quai François 1^{er} ; - Rue du Duc de Penthièvre, section comprise entre la rue Jeanne d'Arc et le quai François 1^{er} ; - Rue Thiers, section comprise entre la rue Jeanne d'Arc et le quai François 1^{er} ; - Rue de la Poissonnerie ; - Rue du Commerce. <p>Déviation mise en place par le CTM</p> <p>Parking de la Poissonnerie ;</p> <p>Place de la Poissonnerie ;</p> <p>Place de la Batterie ;</p> <p>Esplanade Louis Aragon ;</p> <p>Rue Amiral Courbet ;</p> <p>Rue de la Falaise ;</p> <p>Rue de la Tour ;</p> <p>Rue de l'Anguainerie ;</p> <p>Rue de l'ancien hôtel de Ville ;</p> <p>Rampe du Musoir</p>	Du 01/07 au 26/08/2025
2025/265	19/06/2025	Autorisation d'installation d'une nacelle et restriction temporaire de la circulation rue du Commerce	Nacelle installée au niveau du 1 rue du Commerce pour le remplacement des gouttières de l'habitation Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Les 23 et 24/06/2025 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
2025/266	19/06/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage avenue des Canadiens	Échafaudage installé et stationnement autorisé sur 1 place, dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de l'habitation sise 62 avenue des Canadiens	Du 23/06/2025 au 05/07/2025
2025/267	20/06/2025	Délimitation du périmètre de la zone 30 du Tréport Moderne	Zone 30 est créée dans le quartier du Tréport Moderne comprenant l'avenue Charles Gounod de l'intersection avec la route de Dieppe (RD940) au n°39 avenue Charles Gounod, la voie résidence Charles Gounod, la rue Vincent Scotto et l'impasse des Jardins	
2025/268	19/06/2025	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction du stationnement rue Suzanne au TRÉPORT (76470), afin de permettre le stationnement d'un véhicule de chantier pour la rénovation de la plomberie de l'habitation sise 126 rue Suzanne Stationnement autorisé sur 1 emplacement	Du 23 au 28/06/2025
2025/269	27/06/2025	ODP 2025 : LE COMPTOIR DES SAVEURS	Abrogation de l'arrêté municipal n°2025/036 afin de tenir compte de la cessation d'activité de l'établissement à l'enseigne "LE COMPTOIR DES SAVEURS" à compter du 02 avril 2025	
2025/270	20/06/2025	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation rue du Docteur Pépin	Restriction de la circulation et du stationnement pour la réalisation de travaux de réfection du tapis d'enrobé rue du Docteur Pépin	Du 25 au 26/06/2025 de 07h00 à 18h00
2025/271	20/06/2025	Restriction temporaire du stationnement parking place Pierre Sémard	Restriction du stationnement place Pierre Sémard afin de permettre le déchargement du module béton du WC public	24/06/2025
2025/272	23/06/2025	Restriction temporaire de la circulation sur plusieurs voies	Circulation interdite sur plusieurs voies dans le cadre de la retraite aux flambeaux précédant le feu d'artifice	13/07/2025

2025/273	24/06/2025	Restriction temporaire du stationnement place de la Batterie	Restriction du stationnement sur 2 emplacements, place de la Batterie dans le cadre de l'animation Prévention Routière	Le 05/08/2025
2025/274	24/06/2025	Restriction temporaire du stationnement rue du Docteur Pépin	Restriction du stationnement sur 2 emplacements dans le cadre de travaux sur la toiture de l'habitation sise 118 rue du Docteur Pépin	Du 23 au 30/06/2025
2025/275	26/06/2025	Autorisation d'installation d'une zone de chantier quai François 1 ^{er}	Installation d'une zone de chantier au 39, quai François 1 ^{er} , et stationnement autorisé sur 1 place, dans le cadre des travaux de remise en état du store banne	Le 05/07/2025
2025/276	26/06/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Maurice Ravel	<p>Restriction de la circulation et le stationnement des véhicules avenue Camille Saint-Saëns, tronçon compris l'avenue Gustave Charpentier et la rue du Dr Bergonié (Ville d'EU) pour permettre la dissimulation des réseaux électriques, télécoms et d'éclairage public avenue Camille Saint-Saëns</p> <p>Les déviations suivantes sont mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Venant de l'avenue Camille Saint-Saëns passant par l'avenue Charpentier, l'avenue Jules Massenet, la rue Ampère, la rue du Dr Bergonié (ville d'EU) jusqu'à l'avenue Camille Saint-Saëns. - Venant des rues Ampère, du Dr Bergonié et de l'avenue Edouard Branly, passant par l'avenue Charles Gounod, l'avenue Gustave Charpentier jusqu'à l'avenue Camille Saint-Saëns. 	Du 30/06 au 22/08/2025 de 08h00 à 17h00 hors week-end et jours fériés
2025/277	26/06/2025	Restriction temporaire du stationnement rue Claude Testu	Restriction du stationnement rue Claude Testu dans le cadre du stationnement d'un véhicule utilitaire pour livrer et enlever du matériel dans l'habitation située 17 rue Claude Testu	Le 28/06/2025 de 8h à 16h
2025/278	26/06/2025	ODP 2025 : CHEZ ALI		
2025/279	30/06/2025	Restriction temporaire de la circulation sur plusieurs voies	<p>La circulation sera temporairement interdite sur les voies ci-dessous désignées :</p> <p>Départ : chemin des Veillées, impasse des Albatros, avenue des Albatros, avenue Jean Moulin, avenue des Martyrs de la Résistance, boulevard du Calvaire, rue du Télécabine, avenue du Trianon, avenue des Martyrs de la Résistance</p> <p>dans le cadre d'une déambulation à l'occasion de la manifestation « Couleurs de fête »</p>	19/07/2025 de 14h00 à 18h00
2025/280	30/06/2025	Restriction temporaire du stationnement place de la Batterie	Restriction temporaire du stationnement sur 5 emplacements place de la Batterie, devant le chapiteau de la plage, l'occasion d'un mariage (vin d'honneur au chapiteau de la plage)	Le 05/07/2025 de 16h à 19h
2025/281	30/06/2025	Restriction temporaire de la circulation sur plusieurs voies	Circulation interdite sur plusieurs voies dans le cadre du défilé	Le 14/07/2025
2025/282	02/07/2025	ODP 2025 : Brasserie de la Côte	Régularisation de la surface de la terrasse ouverte	
2025/283	02/07/2025	ODP 2025 : Le Goût du Large	Régularisation de la surface de la terrasse ouverte	

2025/284	03/07/2025	Arrêté de mise en sécurité ordinaire et installation d'un périmètre de sécurité	13 rue de la Commune de Paris	
2025/285	07/07/2025	Restriction temporaire du stationnement esplanade Louis Aragon	Restriction temporaire du stationnement sur 10 emplacements esplanade Louis Aragon, à proximité du forum, pour la participation à une séquence "sécurité estivale"	10/07/2025
2025/286	08/07/2025	ODP 2025 : Le Portus	37 quai François 1 ^{er}	
2025/287	08/07/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Saint-Michel	<p>Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Saint-Michel tronçon compris entre la place du général de Gaulle et la rue de la Porte</p> <p>L'itinéraire de déviation suivant est mis en place pour tous les véhicules venant de la rue de l'ancien hôtel de ville et de la rue de la Commune de Paris passant par la rampe du Musoir, quai François 1^{er}, avenue des Canadiens (RD 940), avenue Paul Paray (RD 940), route de Dieppe (RD 940) boulevard du Calvaire (RD 126E), rue Flandres-Dunkerque, rue des Alliés, rue du Foyer, rue de la Porte.</p> <p>Pour assurer cette déviation le sens de circulation est inversé dans les rues suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue des Alliés, section comprise entre la rue du 08 mai 1945 et la rue du Foyer ; - Rue du Foyer, section comprise entre la rue des Alliés et la rue de la Porte ; - Rue de la Porte. 	À partir du 08/07/2025 14h30 jusqu'à nouvel ordre
2025/288	08/07/2025	Arrêté réglementant l'activité hors baignade de la plage du Tréport pendant la période estivale <i>Abrogé par arrêté 2025/335 du 19/08/2025</i>	Ajout de l'interdiction de fumer dans le périmètre matérialisé de la zone de surveillance de la plage	À compter du 08/07/2025
2025/289	11/07/2025	Restriction temporaire du stationnement rue du lieutenant Testu	Restriction temporaire du stationnement rue du lieutenant Claude Testu, afin de permettre l'emménagement d'un nouvel habitant au 11 rue du lieutenant Claude Testu, appartement 2 Stationnement sur 2 emplacements	Du 26/07 au 27/07/2025
2025/290	11/07/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement « Collectif métissé »	Circulation interdite temporairement quai François 1 ^{er} , section comprise entre la rampe du Musoir et l'esplanade Louis Aragon Déviation mise en place Rampe du Musoir mise en sens unique Stationnement interdit sur les 2 places devant 9 quai François 1 ^{er} pour permettre le giratoire des véhicules au bas de la rampe du Musoir	Le 08/08/2025 à 14h00 jusqu'à la fin de la manifestation
			Stationnement interdit sur tous les emplacements de la place de la Batterie	Du 07/08/2025 à partir de 8h00 jusqu'au 09/08/2025 au matin
2025/291	11/07/2025	Restriction temporaire du stationnement parking de l'Huitrière	Stationnement interdit parking de l'Huitrière dans le cadre du feu d'artifice	Le 14 août 2025
2025/292	16/07/2025	Restriction temporaire du stationnement rue du Foyer	Restriction du stationnement rue du Foyer dans le cadre du stationnement des véhicules de chantier nécessaire à la réfection de la couverture de l'habitation sise 34 rue du Foyer	Du 14/08 au 30/08/2025

2025/293	17/07/2025	Arrêté municipal permanent constatant l'aménagement cohérent et la mise en place de la signalisation de la zone 30 du Tréport Moderne	Mise en place des aménagements ci-après : - 3 plateaux surélevés sur l'avenue Charles Gounod ; - Une zone de 4 places de stationnement sur chaussée formant écluse face aux 25 et 27 avenue Charles Gounod ; - Un sens unique rue Vincent Scotto	
2025/294	17/07/2025	Nomination d'un mandataire de la régie de recettes « Droits de place »		01/08/2025
2025/295	18/07/2025	Restriction temporaire de la circulation et le stationnement dans le cadre de la manifestation « courses et marches des 3 villes sœurs »	Circulation et stationnement interdits sur plusieurs voies publiques dans le cadre des courses et marches des 3 villes sœurs	Le 21/09/2025 de 8h00 à 13h00
2025/296	21/07/2025	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation rue des Alliés	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réparation de la canalisation d'eau potable rue des Alliés	Le 28/07/2025 de 08h00 à 12h00
2025/297	21/07/2025	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation rue du Ponceau	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réparation de la canalisation d'eau potable rue du Ponceau La déviation suivante est mise en place : Pour tous les véhicules venant des rues Saint-Nicolas et Alexandre Papin, passant par la rue des Salines, la rue Victor Hugo, la rue du Dr Pépin, le quai Sadi Carnot (RD1915) jusqu'à l'avenue des Canadiens (RD1915)	Le 30/07/2025 de 14h00 à 17h00
2025/298	22/07/2025	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne, afin de permettre le déménagement d'un habitant au 10 rue Suzanne Stationnement sur 2 emplacements	Les 24 et 25/07/2025
2025/299	22/07/2025	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne <i>Abrogé par arrêté 2025/303 du 24/07/2025</i>	Restriction temporaire du stationnement face au 89 rue Suzanne, afin de permettre le stationnement de véhicules de livraison Stationnement sur 3 emplacements	Les 29 et 30/08/2025
2025/300	23/07/2025	Restriction temporaire du stationnement rue des Chantiers	Restriction temporaire du stationnement au droit du 2 rue des Chantiers, afin de permettre le déménagement d'un habitant Stationnement sur 2 emplacements	Le 02/08/2025
2025/301	23/07/2025	Prolongation d'une autorisation d'installation d'un échafaudage quai de la République	Échafaudage installé 4, quai de la République dans le cadre des travaux sur la façade de l'habitation	Du 10/08 au 31/10/2025
2025/302	28/07/2025	Restriction temporaire de la circulation « finale challenge tréportais VTT » - le 05/10/2025	Circulation interdite route d'Étalondes, à partir du cimetière jusqu'à l'intersection de la route de Mancheville, dans le cadre de la manifestation « finale challenge tréportais VTT »	Le 05/10/2025
2025/303	24/07/2025	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne <i>Abrogation arrêté 2025/299 du 22/07/2025</i>	Restriction temporaire du stationnement face au 89 rue Suzanne, afin de permettre le stationnement de véhicules de livraison Stationnement sur 3 emplacements	Du 27 au 30/08/2025
2025/304	24/07/2025	Restriction temporaire du stationnement place Pierre Sémaré -	Stationnement interdit sur 2 emplacements en vue de stationner un camion de l'office de tourisme place Sémaré, pour l'accueil des visiteurs à l'occasion de la fête des baigneurs	Le 26/07/2025

2025/305	25/07/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Victor Hugo	Échafaudage installé dans le cadre des travaux de réparation de la toiture du 4 rue du Docteur Lemaire	Du 24/07 au 18/08/2025
2025/306	25/07/2025	Restriction temporaire du stationnement avenue des Canadiens	Restriction temporaire du stationnement devant l'habitation sise 9 bis avenue des Canadiens, afin de stationner des toupies Stationnement sur 6 emplacements	Le 28/07/2025
2025/307	29/07/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Suzanne RD78	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre le débouchage du réseau d'assainissement eaux usées du n°25 rue Suzanne (RD78) au TRÉPORT	Le 29/07/2025
2025/308	29/07/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Maurice Ravel et avenue Camille Saint-Saëns	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réfection des trottoirs et des traversées de chaussée à la suite de la dissimulation des réseaux électriques, télécoms et d'éclairage public rue Maurice Ravel et avenue Camille Saint-Saëns au TRÉPORT	Du 04 au 08/08/2025
2025/309	29/07/2025	Autorisation d'installation d'une nacelle quai de la République	Nacelle installée dans le cadre des travaux sur la façade du 4 quai de la République	Du 01/08 au 29/10/2025
2025/310	30/07/2025	Restriction temporaire du stationnement place de l'Église	Restriction temporairement du stationnement sur tous les emplacements situés le long du parvis de l'Église Saint-Jacques au TRÉPORT afin de permettre le déchargement et le chargement des instruments de musique à l'occasion du concert « Les Vents Marins » à l'Église	Le 03/09/2025
2025/311	30/07/2025	Extension du périmètre de la zone 30 du Tréport Terrasses	Extension zone 30 créée dans le quartier du Tréport Terrasses : - Avenue des Albatros tronçon compris entre l'avenue Jean Moulin et la route Touristique (RD126) ; - Impasse Gustave Flaubert ; - Impasse des Albatros ; - Impasse Jehan le Pôvre Moyne	
2025/312	31/07/2025	Arrêté municipal permanent constatant l'aménagement cohérent et la mise en place de la signalisation de la zone 30 du Tréport Terrasses	Mise en place d'aménagements : - Passage de l'avenue des Albatros en sens unique jusqu'à l'avenue des Sports ; - Stationnement des véhicules sur chaussée ; - Stop à l'intersection avenue des Albatros et avenue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation	
2025/313	31/07/2025	Restriction temporaire du stationnement place de l'Église	Réservation de 4 emplacements au droit de l'église durant la durée des obsèques	Le 01/08/2025 de 08h à la fin des obsèques
2025/314	31/07/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Saint-Michel	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réfection des fouilles de la rue Saint-Michel (tronçon compris entre la place du général de Gaulle et la rue de la Porte)	Du 04 au 05/08/2025

2025/315	31/07/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue de la Commune de Paris et rampe du Musoir	Restriction de la circulation et du stationnement des véhicules rue de la Commune de Paris et rampe du Musoir. Sens unique instauré dans ces 2 rues. Le trottoir et la moitié de la chaussée côté impair seront neutralisés en zone de chantier. Côté pair : zone de circulation des véhicules et un trottoir réservé aux piétons, Arrêt et stationnement interdits sur la chaussée Déviations mises en place	Du 01/09 au 07/09/2025
2025/316	04/08/2025	Arrêté de mainlevée de mise en sécurité et installation d'un périmètre de sécurité 20 rue Charles Brasseur		
2025/317	04/08/2025	Arrêté mise en sécurité ordinaire et installation d'un périmètre de sécurité 22 rue Suzanne	Délai de 2 mois à compter de la notification de l'arrêté pour prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité publique en procédant : - À la purge des matériaux de façade menaçants	
2025/318	02/08/2025	Interdiction de baignade en cas de pollution des eaux de mer sur la plage du Tréport		Jusqu'à nouvel ordre
2025/319	03/08/2025	Levée interdiction de baignade sur la plage du Tréport		À compter du 03/08/2025
2025/320	04/08/2025	Arrêté portant réglementation de l'utilisation de la piste de pump track du complexe sportif Sainte-Croix et de ses abords	Formalisation de l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux conformément au décret n° 2025-582 du 27 juin 2025 et à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2025 Modification des visas concernant les arrêtés permanents interdisant la vente et la consommation d'alcool sur la voie publique	Dès publication
2025/321	04/08/2025	Arrêté réglementant l'accès et l'utilisation des terrain multisports, aires de jeux et de street workout	Formalisation de l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux conformément au décret n° 2025-582 du 27 juin 2025 et à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2025	Dès publication
2025/322	05/08/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Suzanne	Échafaudage installé dans le cadre des travaux sur la façade de l'habitation sise 5 rue Suzanne	Du 25/08 au 26/06/2025
2025/323	05/08/2025	Restriction temporaire de la circulation rue des Moines	Restriction de la circulation pour permettre la réfection du mur de l'habitation sise 22 route de Dieppe	Du 18 au 19/08/2025
2025/324	06/08/2025	Restriction temporaire du stationnement place de Verdun	Restriction temporaire du stationnement place de Verdun, afin de permettre le stationnement de véhicules de chantier Stationnement sur 1 emplacement	06 et 07/08/2025
2025/325	07/08/2025	Restriction temporaire du stationnement rue Alexandre Papin	Restriction temporaire du stationnement rue Alexandre Papin, afin de permettre le stationnement de véhicules nécessaire pour le fauchage du talus situé en face du 110 rue Alexandre Papin Stationnement sur 2 emplacements	Les 12 et 13/08/2025
2025/326	07/08/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage esplanade du général Leclerc et avenue du Maréchal Foch	Échafaudage installé dans le cadre dans le cadre des travaux sur la façade avant et arrière de l'habitation sise 82 esplanade du Général Leclerc et du Maréchal Foch	Du 01/09 au 31/10/2025

2025/327	07/08/2025	Restriction temporaire du stationnement avenue des Canadiens	Restriction temporaire du stationnement avenue des Canadiens, afin de permettre l'emménagement d'un nouvel habitant dans la résidence Stationnement sur 4 emplacements	Le 16/09/2025
2025/328	07/08/2025	Délimitation de propriété 14 rue Jules Noël		
2025/329	12/08/2025	Arrêté de mainlevée de mise en sécurité et installation d'un périmètre de sécurité 22 rue Suzanne		
2025/330	13/08/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Fidel Ducat	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Fidel Ducat pour effectuer la fête des voisins	Du 14/08 19h au 15/08/2025 01h
2025/331	13/08/2025	Restriction temporaire de la circulation 81 ^e anniversaire de la libération	Circulation temporairement interdite sur les voies ci-dessous désignées : rue Lucien Lavacry, avenue des Canadiens (portion comprise entre le rond-point « Debeaurain » et la rue Lucien Lavacry) Déviation mise en place par le CTM	31/08/2025 à partir de 11h jusqu'à la fin du défilé
2025/332	12/08/2025	Instauration du double-sens cyclable esplanade du Général Leclerc	Apposition d'un panonceau réglementaire de type M9v2 en complément du panneau « sens interdit » de type B1 pour indiquer explicitement cette autorisation par les services techniques de la Ville de Mers-les-Bains	Dès pose signalisation
2025/333	13/08/2025	Exclusion définitive des marchés hebdomadaires de la commune	À la suite de l'incident survenu le 12/08/2025 en fin d'après-midi	Dès publication
2025/334	19/08/2025	Restriction temporaire du stationnement petite rue Alexandre Papin	Restriction temporaire du stationnement petite rue Alexandre Papin, afin de permettre le stationnement d'un camion de déménagement pour l'emménagement d'un nouvel habitant au 3 petite rue Alexandre Papin Stationnement autorisé sur 3 emplacements	Le 28/08/2025 de 10h00 à 18h00
2025/335	19/08/2025	Arrêté réglementant l'activité hors baignade de la plage du Tréport pendant la période estivale	Ajout à l'article 8 de l'interdiction d'utiliser des équipements de chauffage ou d'appareils de cuisson à l'intérieur ou à l'extérieur de la cabine de plage	
2025/336	21/08/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage quai Albert Cauët	Échafaudage installé dans le cadre du ravalement de la façade de l'habitation sise au 10, quai Albert Cauët	Du 01/09 au 26/06/2025
2025/337	21/08/2025	Restriction temporaire du stationnement avenue Camille Saint-Saëns	Restriction temporaire du stationnement avenue Camille Saint-Saëns, afin de permettre le déménagement d'un habitant au 6 avenue Camille Saint Saëns Stationnement autorisé sur 3 emplacements	Le 22/08/2025 de 8h00 à 16h00
2025/338	21/08/2025	Restriction temporaire du stationnement rue du Foyer	Restriction temporaire du stationnement rue du Foyer, afin de permettre le déménagement d'un habitant au 17 rue du Foyer Stationnement autorisé sur 3 emplacements	Le 25/08/2025

2025/339	21/08/2025	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne, afin de permettre l'emménagement d'un habitant au 11 rue Suzanne Stationnement autorisé sur 3 emplacements	Le 25/08/2025
2025/340	27/08/2025	Restriction temporaire du stationnement rue Flandre Dunkerque	Restriction temporaire du stationnement rue Flandre Dunkerque, afin de permettre le déménagement d'un habitant au 17 bis rue Flandre Dunkerque Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Les 30 et 31/08/2025
2025/341	29/08/2025	Restriction temporaire du stationnement rue Alexandre Papin	Restriction temporaire du stationnement sur les 2 places de stationnement situées face au 116 et 118 rue Alexandre Papin pour permettre la réalisation de travaux dans la cour du centre de loisir Brossalette Une place PMR sera provisoirement créée et matérialisée face au 112 rue Alexandre papin en remplacement de celle temporairement supprimée face au 116	Du 01 au 12/09/2025 inclus
2025/342	29/08/2025	Interdiction de baignade en cas de pollution des eaux de mer sur la plage du Tréport		Jusqu'à nouvel ordre
2025/343		Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction du stationnement dans le cadre du stationnement de véhicules de livraison dans l'habitation située 89, rue Suzanne Stationnement autorisé sur 3 emplacements	Du 09 au 11/09/2025
2025/344	02/09/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Saint-Michel	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réfection en enrobés des tranchées de la rue Saint-Michel, tronçon compris entre la place du général de Gaulle et la rue de la Porte L'itinéraire de déviation suivant est mis en place pour tous les véhicules venant de la rue de l'ancien hôtel de ville et de la rue de la commune de Paris passant par la rampe du musoir, quai François 1er, avenue des Canadiens (RD 940), avenue Paul Paray (RD940), route de Dieppe (RD 940) boulevard du calvaire (RD 126E), rue Flandres-Dunkerque, rue des Alliés, rue du foyer, rue de la porte. Pour assurer cette déviation le sens de circulation est inversé dans les rues suivantes : - Rue des Alliés, section comprise entre la rue du 08 mai 1945 et la rue du foyer ; - Rue du foyer, section comprise entre la rue des Alliés et la rue de la porte ; - Rue de la porte.	Le 03/09/2025 de 08h00 à 14h00
2025/345	02/09/2025	Autorisation d'installation d'une zone de chantier place de Verdun	Installation d'une zone de chantier nécessaire à l'approvisionnement de matériaux à l'aide d'un engin de levage pour la rénovation d'un logement dans l'immeuble situé rue Jules Verne	Du 1 ^{er} au 30/09/2025
2025/346	03/09/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue de la Digue	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre le raccordement d'un immeuble au réseau de fibre optique rue de la Digue	Le 17/09/2025 de 08h00 à 17h00
2025/347	02/09/2025	Restriction temporaire du stationnement rue Thiers	Restriction du stationnement rue Thiers afin de permettre l'emménagement d'un nouvel habitant au 32 rue Thiers	Les 04 et 05/09/2025

2025/348	02/09/2025	Levée interdiction de baignade sur la plage du Tréport		Le 03/09/2025 à 12h00
2025/349	08/09/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue de la Digue	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre le la réfection de pièces d'enrobé sur la chaussée de la rue de la Digue	Le 18/09/2025 de 08h00 à 17h00
2025/350	09/09/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage quai Sadi Carnot et rue des Templiers	Échafaudage installé 17 quai Sadi Carnot et 1 rue des Templiers et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre des travaux de peinture sur l'habitation	Du 15/09 au 31/10/2025

DÉLIBÉRATIONS

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

DÉLIB. 2025/069

Le 16 septembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Cédric MOMPACH, Richard DENOUN.			
Absents ayant donné pouvoir	2	M. Jean-Jacques LOUVEL à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean VENEL à Mme Christine LAVACRY.			
Absents	5	Mmes Liseline DAILY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			
Date de la convocation	10 septembre 2025				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Laurent JACQUES				

Le rapporteur expose :

« Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 78 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Considérant que depuis le 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal du conseil municipal précédent doit être arrêté lors de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire de séance ;

Considérant que le conseil municipal s'est réuni le 17 juin 2025 en séance ordinaire à 18h30 en salle du conseil de l'hôtel de ville du Tréport, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal dudit conseil annexé à la présente délibération. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.2 DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

JOA CASINO - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2024 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIB. 2025/070

Le 16 septembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour		
			Contre		
			Abstention.s		
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Cédric MOMPACH, Richard DENOUN.			
Absents ayant donné pouvoir	2	M. Jean-Jacques LOUVEL à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean VENEL à Mme Christine LAVACRY.			
Absents	5	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			

Date de la convocation	10 septembre 2025
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE
Rapporteur	Laurent JACQUES

Le rapporteur expose :

« La Ville du TRÉPORT a concédé à la société JOA CASINO, la gestion et l'exploitation du casino sis esplanade Louis Aragon, pour une durée de 10 ans allant du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2025.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, la société JOA CASINO a transmis à la commune, le rapport annuel du délégataire pour 2024 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Son examen est mis à l'ordre du jour du conseil municipal, qui en prend acte.

Ledit rapport a été présenté par M. Nicolas SICCARDI, Directeur du casino, aux membres de la commission de contrôle financier, réunie le 11 septembre dernier pour en effectuer l'analyse et s'assurer des obligations du délégataire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1411-3 ;

Vu la délibération n° 2021/68 du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2021 portant création et désignation des membres de la Commission de contrôle financier, modifiée par la délibération n°2024/042 du 13 mars 2024 ;

Vu la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Casino du TRÉPORT ;

Vu le rapport produit par le délégataire pour l'exercice 2024 ;

Vu l'information de la Commission de contrôle financier, le 11 septembre 2025 ;

Je vous propose

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité pour l'exercice 2024 présenté par la société JOA CASINO conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, tel qu'annexé à la présente délibération. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ACCEPTE la proposition susmentionnée.**

M. le Maire rappelle que la commission de contrôle financier a eu l'occasion d'analyser dans le détail ledit rapport et d'interroger le Directeur sur quelques points qui nécessitaient un éclaircissement. Note que le rapport est conforme à l'activité du casino, dont il estime qu'elle n'est pas assez forte à son goût. Fait remarquer que certains résultats sont négatifs (-2%) par rapport à 2023. Précise que la nouvelle Délégation de Service Public (DSP) débutera au 1^{er} novembre 2025 avec des investissements plus conséquents. Espère que ces investissements permettront au casino de gagner des parts de marché par rapport à la concurrence.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZC 99 POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ÉLECTRIQUE - VILLE - ENEDIS

DÉLIB. 2025/071

Le 16 septembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Cédric MOMPACH, Richard DENOUN.			
Absents ayant donné pouvoir	2	M. Jean-Jacques LOUVEL à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean VENEL à Mme Christine LAVACRY.			
Absents	5	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			
Date de la convocation	10 septembre 2025				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Philippe VERMEERSCH				

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de sa mission de service public de distribution d'électricité, la société ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, sollicite la mise à disposition d'une emprise de 25 m² sur la parcelle cadastrée section ZC n°99, propriété de la Ville du TRÉPORT, aux fins d'y planter les ouvrages nécessaires à l'alimentation électrique d'une aire de camping-cars de 55 emplacements, chemin de Mancheville.

Ces ouvrages consistent en un poste de transformation, ainsi qu'en tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité, notamment les canalisations électriques moyenne ou basse tension nécessaires pour assurer l'alimentation du poste ; y compris les supports et ancrages des réseaux aériens.

Une convention de mise à disposition doit être établie, ayant pour objectif de définir les droits d'occupation et d'exploitation des ouvrages consentis à ENEDIS et les droits et obligations du propriétaire.

Les ouvrages seront implantés aux emplacements décrits dans le plan annexé à la convention.

Il est précisé que cette convention vise également tous les ouvrages qui pourraient se substituer aux ouvrages précités sur leurs emprises initiales ou, le cas échéant, à proximité de l'emprise initiale. Ces ouvrages étant d'utilité publique, ils pourront être employés par ENEDIS pour la desserte en électricité d'autres utilisateurs du réseau que le propriétaire.

La convention prendra effet à compter de sa signature et sera conclue, à titre gratuit, pour la durée d'affectation des ouvrages au service public de la distribution d'électricité. Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise ENEDIS à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

Il est enfin précisé que ladite convention confère à ENEDIS un droit réel de jouissance sur l'emprise du terrain, opposable aux propriétaires successifs de celui-ci. Elle sera formalisée par un acte authentique devant un notaire. Les frais liés à cet acte seront pris en charge par ENEDIS.

Je vous propose

- **D'APPROUVER la convention de mise à disposition à intervenir entre la Ville du TRÉPORT et ENEDIS** pour planter sur une emprise d'environ 25 m² de la parcelle cadastrée section ZC n°99, propriété de la commune, un poste de distribution publique d'électricité et tous ses accessoires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, telle qu'annexée à la présente délibération, et tout avenant à intervenir ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique et tout document s'y afférent. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2025

DÉLIB. 2025/072	

Le 16 septembre 2025 à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22	
				Contre	0	
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE,		Abstention.s	0	

		M. Rachid CHELBI, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Cédric MOMPACH, Richard DENOUN.
Absents ayant donné pouvoir	2	M. Jean-Jacques LOUVEL à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean VENEL à Mme Christine LAVACRY.
Absents	5	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.
Date de la convocation		10 septembre 2025
Secrétaire de séance		Nathalie VASSEUR
Auxiliaire de séance		Aurélie DERASSE
Rapporteur		Laurent JACQUES

Le rapporteur expose

« Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la délibération n° 2025/073 portant conditions de recrutement et de rémunération de l'emploi d'agent administratif à temps non complet (17.5/35^e) ;

Considérant la prévision du départ en retraite d'un agent administratif au sein des services à la population au 1^{er} trimestre 2026 et la nécessité de procéder au recrutement d'un agent à temps non complet en janvier 2026 pour permettre une période de tuiage entre agents ;

Considérant la nécessité de constater au tableau des effectifs les prévisions d'effectifs budgétaires et les effectifs pourvus ;

Je vous propose

- **DE CRÉER** un emploi d'agent administratif à temps non complet (17.5/35^e) au sein des services à la population ;
- **DE DIRE** qu'une délibération concordante prévoit les conditions de recrutement et de rémunération dudit emploi dont l'effectivité est prévue en janvier 2026 ;
- **D'ADOPTER** la modification du tableau des effectifs **au 1^{er} octobre 2025** comme suit :

Filière / Grade	Catégorie	Quotité de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif	C	TNC (17.5/35 ^e)	+1	
Sous-total			+1	0
Total général			+1	0

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

**CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET DE RÉMUNÉRATION DE L'EMPLOI
D'ASSISTANT ADMINISTRATIF À TEMPS NON COMPLET**

DÉLIB. 2025/073

Le 16 septembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Cédric MOMPACH, Richard DENOUN.			
Absents ayant donné pouvoir	2	M. Jean-Jacques LOUVEL à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean VENEL à Mme Christine LAVACRY.			
Absents	5	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			
Date de la convocation	10 septembre 2025				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Laurent JACQUES				

Le rapporteur expose

« Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu le code général de la fonction publique ;
 Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;
 Vu la délibération n° 2025/072 portant création d'un emploi d'agent administratif à temps non complet (17.5/35^e) au sein des services à la population et modification du tableau des effectifs ;

Aussi, je vous propose

- DE DIRE** que selon le résultat des entretiens menés, la situation administrative et le profil du candidat retenu, cet emploi pourra être pourvu par voie statutaire ou à défaut, par voie contractuelle, comme suit :

Service	Emploi	Quotité de l'emploi	Filière	Grade(s) ouvert(s)	Catégorie hiérarchique
Services à la population	1 Assistant administratif	Temps non complet (17,5/35 ^e)	Administrative	Adjoint administratif	C

- DE PRENDRE ACTE** qu'en cas de recrutement
 - Par voie statutaire, l'agent sera rémunéré sur l'indice majoré correspondant à l'échelon de classement qu'il détient dans son grade ;
 - Par voie contractuelle, la rémunération de l'agent sera déterminée en faisant référence à l'espace indiciaire s'étendant du 1^{er} échelon au 11^e échelon du grade d'adjoint administratif territorial ;
 Serviront notamment à déterminer le niveau de rémunération de l'agent retenu : la qualification et l'expérience professionnelle de l'agent ;
- DE DIRE** qu'une délibération concordante prévoit la modification du tableau des effectifs pour l'ouverture du grade correspondant à cet emploi, dont le recrutement effectif est envisagé en janvier 2026 ;
- DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre budgétaire 012 ;
- D'AUTORISER**, M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOPTE les propositions susmentionnées.**

DÉROGATION AUX GARANTIES MINIMALES AUX TEMPS DE TRAVAIL POUR UNE DURÉE LIMITÉE

DÉLIB. 2025/074

Le 16 septembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstentions	0
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie			

		TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Cédric MOMPACH, Richard DENOUN.
Absents ayant donné pouvoir	2	M. Jean-Jacques LOUVEL à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean VENEL à Mme Christine LAVACRY.
Absents	5	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.
Date de la convocation		10 septembre 2025
Secrétaire de séance		Nathalie VASSEUR
Auxiliaire de séance		Aurélie DERASSE
Rapporteur		Nathalie VASSEUR

Le rapporteur expose

« Les décrets n° 2000-815 du 25 août 2000 et n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatifs à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale prévoient les garanties minimales aux temps de travail qui fixent :

- L'amplitude maximale d'une journée de travail à douze heures ;
- La durée quotidienne de travail effectif à dix heures.

Des dérogations à ces principes peuvent néanmoins se présenter lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient, pour une durée limitée.

En effet, l'organisation du marché de Noël du vendredi 12 au dimanche 14 décembre 2025 implique la surveillance nocturne des installations du vendredi soir jusqu'au dimanche matin.

Au regard de l'organisation des services intervenant dans la mise en œuvre de cette animation et de la présence des exposants, il est nécessaire qu'une surveillance soit assurée :

- **De 21h30 à 08h30** dans la nuit du vendredi 12 au samedi 13 décembre 2025 ;
- **De 22h30 à 08h30** dans la nuit du samedi 13 au dimanche 14 décembre 2025.

Aussi,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'État ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le règlement intérieur de la collectivité ;

Considérant que les nécessités liées à la surveillance des installations du marché de Noël 2025 du vendredi 12 au dimanche 14 décembre 2025 impliqueront une durée effective de service supérieure à 10 heures la première nuit ;

Considérant que le comité social territorial (CST) a été préalablement informé de l'exception faite aux garanties minimales aux temps de travail, pour une durée strictement limitée à l'évènement organisé par la commune ;

Je vous propose

- **D'APPROUVER** l'organisation de travail des agents chargés de la surveillance des installations du marché de Noël 2025, du vendredi 12 au dimanche 14 décembre 2025, et notamment la durée effective de travail inhérente aux missions confiées ;

- **DE PRENDRE ACTE** que cette organisation déroge, sur une durée strictement limitée à l'évènement, aux garanties minimales aux temps de travail afin de répondre aux nécessités de service ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - MANDAT AU CDG76

DÉLIB. 2025/075

Le 16 septembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Cédric MOMPACH, Richard DENOUN.			
Absents ayant donné pouvoir	2	M. Jean-Jacques LOUVEL à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean VENEL à Mme Christine LAVACRY.			
Absents	5	Mmes Liseline DAILY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			
Date de la convocation	10 septembre 2025				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Nathalie VASSEUR				

Le rapporteur expose :

« Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 26 non encore transposé dans le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
 Vu le Code de la commande publique ;

Considérant :

- L'opportunité pour la Ville du TRÉPORT de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL - IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime (CDG76) peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;

Je vous propose

- **D'ADOPTER le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et de charger le Centre de Gestion de la Seine-Maritime (CDG76) de souscrire pour le compte de la Ville du TRÉPORT des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.**

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :** congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès ;
- **Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :** congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat fixée à 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2027 ;
- Contrats gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises...), **le Conseil Municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.**

- **DE PRENDRE ACTE** que les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à **0.15% de la masse salariale assurée par la collectivité** ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les contrats en résultant. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

7. FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET VILLE DU TRÉPORT - DÉCISION MODIFICATIVE N°3

DÉLIB. 2025/076

Le 16 septembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Cédric MOMPACH, Richard DENOUN.			
Absents ayant donné pouvoir	2	M. Jean-Jacques LOUVEL à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean VENEL à Mme Christine LAVACRY.			
Absents	5	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			
Date de la convocation	10 septembre 2025				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Laurent JACQUES				

Le rapporteur expose :

« Vu le budget primitif 2025 « Ville du TRÉPORT » ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 11 septembre 2025 ;

Conformément à l'instruction comptable M57 ;

Il convient de procéder aux modifications budgétaires proposées ci-après :

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
739218-01-FIS	+ 34 624,00 €	Dispositif de lissage conjoncturel (DILICO)	6419-020-AG	+24 761,00 €	Remboursements sur les rémunérations du personnel
			747888-4222-H	+8 620,00 €	Autres participations (CAF Multi-accueil)
			7473-317-B30	+ 1 243,00 €	Subvention du Département renouvellement label « Tourisme & Handicap » salle Reggiani
TOTAL	34 624,00 €		TOTAL	34 624,00 €	

INVESTISSEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
2188-4222-P197	+ 4 514,00 €	Acquisition tapis de regroupement et motricité Halte-garderie	1323-312-P321	+ 20 460,00 €	Subvention du Département - Restauration baie n°16 de l'église
21848-313-P324	+ 1 010,00 €	Acquisition d'un meuble-etagère Médiathèque	1328-321-P397	+ 20 300,00 €	Subvention FFT - Rénovation courts de tennis
2152-325-P364	- 7 560,00 €	Main courante esplanade Aragon			
2152-325-P327	+ 7 560,00 €				
2051-020-P351	+ 356,00 €	Numérisation des actes d'État-Civil			
21318-020-P352	+ 34 220,00 €	Bâtiments communaux			
2128-828-P409	+ 660,00 €	Travaux divers bâtiments communaux - Clôtures (lot 9)			
21568-510-P418	+ 2 830,00 €	Poteau incendie rue Marcel Paul			
21533-510-P418	- 2 830,00 €				
21538-510-P418	- 9 183,00 €	Avance forfaitaire travaux 2025 Réfection éclairage public			
238-510-P418	+ 9 183,00 €				
21534-510-P418	+ 30 906,00 €	Régularisation écritures 2023 enfouissement réseaux éclairage public	2041582-510-P418	+ 30 906,00 €	Régularisation écritures 2023 enfouissement réseaux éclairage public

21534-510-P418 (041)	+ 51 510,00 €	Régularisation écritures 2023 enfouissement réseaux éclairage public	13258-510-P418 (041)	+ 51 510,00 €	Régularisation écritures 2023 enfouissement réseaux éclairage public
21538-510-P418 (041)	+ 9 183,00 €	Avance forfaitaire travaux 2025 Réfection éclairage public	238-510-P418 (041)	+ 9 183,00 €	Avance forfaitaire travaux 2025 Réfection éclairage public
TOTAL	132 359,00 €		TOTAL	132 359,00 €	

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications budgétaires proposées sur le budget « Ville du TRÉPORT » ;
- **AUTORISE** M. le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°3.

BUDGET AIRES DE CAMPING-CARS - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

DÉLIB. 2025/077

Le 16 septembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Cédric MOMPACH, Richard DENOUN.			
Absents ayant donné pouvoir	2	M. Jean-Jacques LOUVEL à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean VENEL à Mme Christine LAVACRY.			
Absents	5	Mmes Liseline DAILY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			
Date de la convocation	10 septembre 2025				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Laurent JACQUES				

Le rapporteur expose :

« Vu le budget primitif 2025 « Aires de camping-cars » ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 11 septembre 2025 ;

Conformément à l'instruction comptable M4 ;

Il convient de procéder aux modifications budgétaires proposées ci-après :

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
2312-ACC	+ 67 000,00 €	Aménagement de terrains	1315-ACC	+ 180 000,00 €	FAC 2025 (CCVS)
238-ACC	+ 33 000,00 €	Avance forfaitaire travaux d'aménagement aire domaine Crèvecœur	1641-ACC	- 80 000,00 €	Emprunts en euro
2312-ACC (041)	+ 33 000,00 €	Avance forfaitaire travaux d'aménagement aire domaine Crèvecœur	238-ACC (041)	+ 33 000,00 €	Avance forfaitaire travaux d'aménagement aire domaine Crèvecœur
TOTAL	133 000,00 €		TOTAL	133 000,00 €	

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE les modifications budgétaires proposées sur le budget « Aires de camping-cars » ;**
- **AUTORISE M. le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.**

M. le Maire rappelle qu'il était prévu au budget primitif un emprunt en vue d'équilibrer le budget « aires de camping-cars ». Fait remarquer que les subventions allouées permettent de ne pas faire appel à l'emprunt prévu.

7.5 SUBVENTIONS

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMPÉTITION BMX (PILOTE DE AST CYCLISME)

DÉLIB. 2025/078

Le 16 septembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	21
			Contre	0
			Abstention.s	0
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Cédric MOMPACH, Richard DENOUN.		
Absents ayant donné pouvoir	2	M. Jean-Jacques LOUVEL à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean VENEL à Mme Christine LAVACRY.		
Absents	5	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.		
Date de la convocation	10 septembre 2025			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE			
Rapporteur	Nathalie VASSEUR			

Le rapporteur expose :

« Par courrier en date du 10 juillet 2025, la Ville du Tréport a été sollicitée par Monsieur Matthieu DELESTRE, Président de l'AS TRÉPORT CYCLISME, concernant la participation au Challenge Mondial BMX fin juillet 2025 à Copenhague au Danemark, d'une de leurs pilotes.

Cette participation représente un investissement important pour la famille et le club. Aussi sollicite-t-il la municipalité pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle.

Aussi, je vous propose

- **D'ACCORDER** une subvention à caractère exceptionnel d'un montant de **300 euros** à l'AS TRÉPORT CYCLISME ;
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 65748 du budget principal de la commune ;
- **DE PRENDRE ACTE** que M. Jean-François CORDESSE ne prend pas part au vote. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,

- **ADOPTE les propositions susmentionnées.**

M. le Maire renouvelle ses félicitations à Blanche CORDESSE pour sa 9^e place au championnat du monde.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDÉE À L'AST FULL CONTACT**DÉLIB. 2025/079**

Le 16 septembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Cédric MOMPACH, Richard DENOUN.			
Absents ayant donné pouvoir	2	M. Jean-Jacques LOUVEL à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean VENEL à Mme Christine LAVACRY.			
Absents	5	Mmes Liseline DAILY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			
Date de la convocation		10 septembre 2025			
Secrétaire de séance		Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire de séance		Aurélie DERASSE			
Rapporteur		Nathalie VASSEUR			

Le rapporteur expose :

« Le vendredi 8 août dernier se tenait le grand concert de l'été. Cette animation a nécessité le déploiement de moyens techniques importants, et notamment, l'installation d'une scène sur la place de la Batterie dès le jeudi 7 août 2025.

Par mesure de sécurité, la commune a souhaité qu'une surveillance des installations soit assurée durant la nuit du jeudi au vendredi.

Sollicitée, l'association « AST full contact » a répondu favorablement par la mise à disposition de plusieurs de ses membres.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Considérant la participation de l'association « AST full contact » à la bonne organisation matérielle de cet évènement estival sur la commune ;

Je vous propose

- **D'ACCORDER** une subvention à caractère exceptionnel d'un montant de **400 euros** à l'association « AST full contact » ;

- DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 65748 du budget principal de la commune. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ADOPTE les propositions susmentionnées.**

7.10 DIVERS

MODIFICATION DU LIVRET DES TARIFS COMMUNAUX

DÉLIB. 2025/080

Le 16 septembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Cédric MOMPACH, Richard DENOUN.			
Absents ayant donné pouvoir	2	M. Jean-Jacques LOUVEL à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean VENEL à Mme Christine LAVACRY.			
Absents	5	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			
Date de la convocation	10 septembre 2025				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Laurent JACQUES				

Le rapporteur expose :

« Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
Vu la délibération n° 2024/130 du 19 novembre 2024 approuvant le livret des tarifs communaux ;

Considérant que pour les marchés de Noël, il est nécessaire de fixer une redevance pour les emplacements nus en intérieur valable pour la durée du marché, en plus de la redevance des emplacements nus avec l'électricité déterminée précédemment ;

Je vous propose

- **D'ADOPTER**, les tarifs applicables aux usagers conformément au livret des tarifs communaux annexé à la présente délibération ;
- **DE PRENDRE ACTE** que toute modification de tarifs fera l'objet d'une délibération du conseil municipal ;
- **D'AUTORISER M. le Maire** ou son représentant à signer tout document utile à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

8.5 POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT

OPAH-RU - CONVENTION AVEC L'ANAH ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

DÉLIB. 2025/081

Le 16 septembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Cédric MOMPACH, Richard DENOUN.	Contre	0	
Absents ayant donné pouvoir	2	M. Jean-Jacques LOUVEL à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean VENEL à Mme Christine LAVACRY.	Abstention.s	0	
Absents	5	Mmes Liseline DAILY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			
Date de la convocation	10 septembre 2025				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Rachid CHELBI				

Le rapporteur expose :

« La Ville du TRÉPORT comprend dans son centre-ville un nombre important de logements situés dans des bâtis anciens, qui concentrent des problématiques telles que la vacance, la dégradation, la précarité énergétique, les copropriétés dégradées..., dont le traitement est à envisager par des actions ciblées dans le cadre de périmètres prioritaires d'interventions.

À ce titre, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la Ville du TRÉPORT et la Ville d'EU ont engagé une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Renouvellement Urbain (RU) multisites, dispositif pressenti comme le plus adapté pour permettre l'amélioration du parc d'habitat privé sur les deux communes.

Cette étude, conduite en 2023-2024, a permis de définir les périmètres opérationnels d'intervention, les objectifs qualitatifs et quantitatifs de logements à traiter, les budgets et les outils opérationnels à mobiliser dans le cadre d'une OPAH-RU.

Le périmètre de l'OPAH-RU sera calé sur celui de l'opération de revitalisation de Territoire (ORT) portée par la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS), correspondant aux centres-villes des deux communes.

L'OPAH-RU permet, sur une durée de 5 ans, un accompagnement juridique, financier et administratif, assuré par un opérateur spécialisé (« suivi-animation »), à destination des propriétaires réalisant des travaux et, au titre du renouvellement urbain, un volet foncier. Elle permet des financements majorés pour les propriétaires occupants sous plafond de ressources et pour les propriétaires bailleurs s'ils s'engagent à mettre en location leur bien à des ménages sous plafond de ressources et à loyers plafonnés. Depuis 2021, les bailleurs peuvent également bénéficier des aides pour la réalisation d'opérations d'acquisitions-améliorations.

Les travaux d'amélioration des propriétaires sont principalement financés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Les objectifs globaux de l'OPAH-RU à venir, pour une durée de 5 ans, sont évalués à 175 logements minimum à traiter pour les deux communes, soit 87 logements pour la Ville du TRÉPORT et 88 logements pour la Ville d'EU, répartis comme suit :

- 115 logements occupés par leur propriétaire (57 au TRÉPORT ; 58 à EU) ;
- 30 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés (15 au TRÉPORT ; 15 à EU) ;
- 30 logements en copropriétés (soit 6 copropriétés), dont 15 au TRÉPORT (3 copropriétés) et 15 à EU (3 copropriétés).

Les objectifs globaux de l'OPAH-RU seront également confortés par des aides complémentaires portées par les deux communes :

- 50 primes ravalement de façades (25 au TRÉPORT ; 25 à EU) ;
- 6 primes de sortie de vacance supérieure à 2 ans (3 au TRÉPORT ; 3 à EU) ;
- 4 primes de sortie de vacance supérieure à 5 ans (2 au TRÉPORT ; 2 à EU) ;
- 10 aides dans le cadre de surcoûts générés en secteur protégé (2 au TRÉPORT ; 8 à EU) ;
- 10 aides aux travaux en parties communes en monopropriétés (5 au TRÉPORT ; 5 à EU) ;
- 5 majorations de l'aide aux travaux en parties communes en monopropriétés dans le cas de création d'un accès indépendant aux étages de commerces (2 au TRÉPORT ; 3 à EU).

La mise en œuvre de l'opération, appelée communément « suivi-animation », sera confiée à un opérateur recruté dans le cadre d'une procédure de marché public, pour laquelle la constitution d'un groupement de commandes entre les deux communes a été autorisée par délibération du conseil municipal en date du 17 septembre 2024.

Le montant prévisionnel de l'enveloppe consacrée aux aides aux travaux sur 5 ans est estimé à 5 372 210 euros, financé à hauteur de 4 308 910 euros par l'ANAH, 514 250 euros par la Ville du

TRÉPORT et 549 050 euros par la Ville d'EU.

Le coût prévisionnel de la mission de suivi animation est estimé à 253 000 euros après subventions de l'ANAH et du Département, soit 126 500 euros par commune pour la durée de l'opération.

Aussi, le Conseil Municipal est-il invité à approuver les termes du projet de convention d'OPAH-RU présenté et à autoriser la signature de la convention à intervenir avec l'ANAH et le Département de la Seine-Maritime.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,
Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 303-1, R. 327-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) prise en application de l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation, dont l'avenant a été signé le 15 mars 2024,

Vu le projet de convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisite des centres-villes d'EU et du TRÉPORT,

Considérant que le parc de logements privés anciens de la Ville du TRÉPORT nécessite des actions d'amélioration de l'habitat, afin d'être préservé et valorisé,

Considérant que la convention ORT, dans le cadre de son Axe 1, prévoyait une étude pré-opérationnelle qui a été conduite en 2023-2024,

Considérant que cette étude conclut en la nécessité de la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre-ville du TRÉPORT,

Considérant que la Ville du TRÉPORT s'est engagée, aux côtés de la Ville d'EU, du Département de la Seine-Maritime et de l'État, notamment, dans la signature d'une convention d'ORT dont les périmètres recouvrent, pour les Villes du TRÉPORT et d'EU, ceux de la future OPAH-RU,

Considérant que le projet de convention doit être soumis à l'avis préalable de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), avant sa signature,

Je vous propose

- **D'ÉMETTRE UN AVIS FAVORABLE** à la mise en place de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisite des centres-villes d'EU et du TRÉPORT ;
- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention d'OPAH-RU des centres-villes d'EU et du TRÉPORT, annexé à la présente délibération ;
- **DE DIRE**, qu'en application de l'article L.303-1 du code de la construction et de l'habitation, le projet de convention sera mis à la disposition du public pendant une durée d'un mois, préalablement à sa signature ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer pour le compte de la Ville du TRÉPORT ladite convention à intervenir avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le Département de la Seine-Maritime, sous réserve de l'avis favorable de la DREAL, ainsi que tout avenant à intervenir, et à prendre toute mesure et signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

M. le Maire fait remarquer que cette convention est la concrétisation de 3 ans de travail avec, en amont, une multitude de réunions avec les différents intervenants (bureau d'études, les services de l'État, le Département). Ajoute que, depuis quelques mois, Gwenaël VITIAUX y passe beaucoup de

temps. Souligne que la rédaction de cette convention tripartite requiert beaucoup de patience. Fait savoir que de nombreux échanges sont intervenus jusqu'à ce matin encore, ce qui a permis de présenter ce point aujourd'hui. Affirme que les derniers éléments reçus correspondent à ce qui était attendu. Rappelle que la mise en œuvre de cette opération a été autorisée lors du conseil de septembre 2024 et qu'à cette époque, il était prévu que les opérations d'amélioration débutent en 2025. Constate que le programme ne pourra débuter qu'à l'obtention des signatures des différentes parties ; résume donc en 2026. Est persuadé que cette opération va permettre de retrouver des logements sur le secteur du Tréport et de Eu qui nécessitent des travaux. Précise que les logements vacants ont baissé considérablement depuis quelques années. Estime, toutefois, leur nombre encore important. Fait savoir que des maisons, dans certains secteurs, sont dans un état de délabrement avancé. Pense que cette opération est un atout supplémentaire pour inciter les propriétaires à engager des travaux. Rappelle que la semaine dernière, lors de la commission des finances, des interrogations ont été soulevées sur le périmètre concerné par cette opération. Explique que le périmètre de l'OPAH-RU a été calqué sur celui de l'ORT déterminé lui-même en 2020. Ajoute que le périmètre ne peut pas comprendre tout le territoire de la Ville, seul le cœur de la ville est concerné (quartier des Cordiers, rue Suzanne, rue Saint-Michel, une partie de la rue Alexandre Papin...) Indique que le plan sera adressé aux membres du conseil afin de visualiser au mieux le périmètre. Informe que la volonté des 2 communes est d'offrir une aide aux particuliers dans la constitution des dossiers de demandes d'aide. Avise qu'un appel d'offres sera lancé afin de retenir l'opérateur qui aura en charge le montage des dossiers et le suivi des travaux. Fait savoir que Gwenaël VITIAUX se tient à disposition pour toutes questions à venir.

8.8 ENVIRONNEMENT

PRÉSENTATION RAPPORT ANNUEL 2024 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE (SDE 76)

DÉLIB. 2025/082

Le 16 septembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés			
			Pour	Contre	Abstention.s
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Cédric MOMPACH, Richard DENOUN.			
Absents ayant donné pouvoir	2	M. Jean-Jacques LOUVEL à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean VENEL à Mme Christine LAVACRY.			

Absents	5	Mmes Liseline DAILY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.
Date de la convocation		10 septembre 2025
Secrétaire de séance		Nathalie VASSEUR
Auxiliaire de séance		Aurélie DERASSE
Rapporteur		Mélanie DELGOVE

Le rapporteur expose :

« Par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76), syndicat mixte fermé, doit établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cet article précise que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retracant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique. »

Il s'agit d'un rapport annuel d'informations qui ne nécessite pas de vote du conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Énergie,

Considérant que le rapport annuel 2024 a été remis, dans les délais prévus par la loi, par le SDE 76, titulaire du contrat de concession de distribution publique d'électricité,

Je vous propose

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2024 établi par le SDE 76 ;
- **DE CHARGER** M. le Maire ou son représentant d'en informer le SDE 76. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2024 établi par le SDE 76.

CONTRAT AVEC L'ÉCO-ORGANISME ALCOME POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DES PRODUITS DU TABAC DANS L'ESPACE PUBLIC

DÉLIB. 2025/083

Le 16 septembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE,			

		M. Rachid CHELBI, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Cédric MOMPACH, Richard DENOUN.
Absents ayant donné pouvoir	2	M. Jean-Jacques LOUVEL à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean VENEL à Mme Christine LAVACRY.
Absents	5	Mmes Liseline DAILY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.
Date de la convocation		10 septembre 2025
Secrétaire de séance		Nathalie VASSEUR
Auxiliaire de séance		Aurélie DERASSE
Rapporteur		Philippe POUSSIER

Le rapporteur expose :

« ALCOME est un éco-organisme agréé par l'État par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Élargie des Producteurs (« REP ») de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'ALCOME est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Les objectifs de réduction sont fixés comme suit :

- 20 % d'ici 2024 ;
- 35 % d'ici 2026 ;
- 40 % d'ici 2027.

Les actions prévues par ALCOME sont :

- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation ;
- Améliorer : mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue ;
- Soutenir : soutien financier aux communes au titre du nettoiement des rues ;
- Assurer : enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre, ALCOME propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoiement des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique (en annexe).

En contrepartie, la Ville du TRÉPORT mettra en place dans le cadre de ce contrat :

- Un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants ;
- Des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité.

ALCOME fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoiement, calculé selon le barème indiqué dans l'annexe C du contrat-type et reprécisé ci-dessous :

Typologie de collectivité	Montant (/habitant/an)
Urbain : communes dont la population est supérieure ou égale à 5 000 et inférieure à 50 000 habitants permanents	1,08
Urbain dense : communes dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants permanents	2,08
Rural : communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	0,50
Touristique : communes urbaines ou rurales présentant au moins un des trois critères suivants :	
- Plus d'1,5 lits touristiques par habitant ; - Un taux de résidences secondaires supérieur à 50% ; - Au moins 10 commerces pour 1000 habitants.	1,58

Ce barème est à multiplier tous les ans par la population municipale selon les données de l'INSEE et s'applique pour la première année prorata temporis à partir de la date de contractualisation. Par conséquent, le montant du soutien n'est pas fixe et peut varier chaque année en fonction de l'évolution de la population et l'évolution de la typologie de la collectivité et de la durée du contrat au cours de l'année.

Ce soutien est versé au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation menées au cours de l'année passée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020,

Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du code de l'environnement,

Vu le projet de contrat-type à passer avec l'éco-organisme ALCOME, annexé à la présente délibération,

Considérant que la Ville du TRÉPORT est compétente en matière de nettoiement des voiries,

Je vous propose

- **D'APPROUVER** la signature du contrat-type entre la Ville du TRÉPORT et ALCOME pour la durée de l'agrément ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat, tel qu'annexé à la présente délibération, ainsi que tout document afférent à ce sujet. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

8.9 CULTURE

APPROBATION DU PROJET DE SERVICE DE LA MÉDIATHÈQUE 2026-2032

DÉLIB. 2025/084

Le 16 septembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0

Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSEN, Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Cédric MOMPACH, Richard DENOUN.
Absents ayant donné pouvoir	2	M. Jean-Jacques LOUVEL à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSEN, M. Jean VENEL à Mme Christine LAVACRY.
Absents	5	Mmes Liseline DAILY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.
Date de la convocation	10 septembre 2025	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE	
Rapporteur	Christine LAVACRY	

Le rapporteur expose

« Par délibération n°2021/127, le Conseil municipal a approuvé le projet de service 2022-2025 de la Médiathèque du TRÉPORT.

Considérant qu'il convient de décliner le plan de lecture publique de la médiathèque municipale autour de nouveaux grands axes de développement pour les prochaines années, un projet de service a été élaboré pour la période 2026-2032.

Le projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) est un document stratégique, qui permet de « partager les enjeux de la lecture publique, garantir la dynamique des projets portés par les collectivités territoriales avec l'aide de l'Etat et assurer l'inscription sur la longue durée de cette politique publique ». Cet outil de pilotage interne mais aussi externe définit les objectifs du service.

Ce projet est à la fois :

- Culturel : les bibliothèques ont une mission culturelle en suscitant la découverte de la diversité des expressions culturelles (littérature, poésie, théâtre, philosophie, conte, illustration, musique, arts...) et en assurant la médiation, en lien avec des partenaires artistiques et culturels ;
- Scientifique : les bibliothèques ont une mission scientifique, en suscitant la découverte des sciences et en facilitant l'accès par des ateliers scientifiques (et numériques), en luttant contre la fracture numérique, en lien avec des partenaires scientifiques ;
- Éducatif : les bibliothèques ont une mission éducative, en offrant un accès à l'information, en construisant un esprit critique, en sensibilisant, en éduquant aux médias et à l'information, en éduquant au développement durable, en lien avec des partenaires de l'éducation ;
- Social : les bibliothèques ont une mission sociale, en suscitant le lien et l'intergénérationnel, la mixité culturelle, la lutte contre les exclusions, en sensibilisant à la laïcité et à la citoyenneté, en lien avec les partenaires sociaux, associatifs, éducatifs.

Ce document stratégique pour la période 2026-2032 permettra à l'équipe de la médiathèque de disposer d'une feuille de route claire autour de 3 grands axes de développement :

- La médiathèque du Tréport, un « Troisième lieu » : par opposition au « Premier lieu », la maison (espace privé), et au « Deuxième lieu », le travail ou l'école (espaces productifs), une médiathèque troisième lieu désigne une bibliothèque qui ne se limite plus à sa fonction traditionnelle de prêt de livres et de documents, mais qui se transforme en un espace de vie sociale, culturelle et collaborative ;
- La réussite éducative : la réussite éducative en médiathèque repose sur la capacité de ce lieu à accompagner les publics dans leur apprentissage, leur développement personnel et leur accès au savoir, en complément de l'école et des autres structures éducatives. La médiathèque, en tant que lieu ressource, d'accompagnement et d'ouverture culturelle, joue un rôle clé dans la réussite scolaire en offrant un environnement stimulant, accessible et adapté aux besoins éducatifs des publics ;
- La territorialisation : la territorialisation pour une médiathèque désigne le processus par lequel elle s'adapte et se construit en fonction des caractéristiques, besoins, attentes et spécificités du territoire sur lequel elle est implantée. La médiathèque ne propose pas seulement des ressources culturelles et documentaires standardisées ; elle développe son offre, ses services et ses actions en lien étroit avec la population locale, les acteurs du territoire (associations, établissements scolaires, la collectivité...) et les particularités géographiques, sociales, culturelles et économiques du lieu.

La validation du PCSES permettra par ailleurs de bénéficier des financements de soutien au développement de la lecture publique.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique,
 Vu la charte des bibliothèques adoptée le 7 novembre 1991 par le Conseil Supérieur des Bibliothèques,
 Vu la loi « Robert » du 21 décembre 2021, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Je vous propose

- **D'APPROUVER** le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) 2026-2032 de la médiathèque du TRÉPORT, tel qu'annexé à la présente délibération, ainsi que sa mise en œuvre ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

M. le Maire affirme qu'il s'agit d'un projet de service sur plusieurs années, indispensable pour faire perdurer la médiathèque et poursuivre son développement. Note que ce projet est également utile à l'obtention de subventions pour son fonctionnement ou pour d'éventuels travaux. Met en avant le travail important réalisé par la directrice de la médiathèque, aidée de son équipe, pour la confection de ce projet. Constate que la médiathèque s'est bien développée depuis ces 10 dernières années. Ajoute qu'il faut continuer dans ce sens car beaucoup de Tréportais ne connaissent pas encore son existence et/ou ne la fréquentent pas. Estime d'ailleurs cela dommage.

Arrivé au terme de ce conseil, M. le Maire annonce que le prochain conseil municipal est prévu le 18 novembre 2025. Indique que ce conseil sera l'occasion de voter les tarifs 2026. S'adresse aux vice-présidents des commissions municipales afin que ces derniers remettent au plus tard, début novembre 2025, les propositions de tarifs 2026 étudiées lors de leurs réunions.

QUESTIONS ORALES

Martine GRUY fait part de la difficulté à trouver un médecin généraliste. Prend l'exemple de sa mère et demande si, le Médicobus, pourrait passer à l'EHPAD.

M. le Maire explique que le Médicobus ne fait pas de tournées. Précise que c'est un camion qui déplace du matériel et qu'il nécessite la mise à disposition de locaux. Ajoute que le sujet a été abordé pour l'ensemble des EHPAD du territoire où le manque de médecins se fait ressentir. Insiste sur le manque de médecins généralistes pour le suivi des patients et le manque de médecins coordinateurs. Précise que les médecins coordinateurs permettent les entrées des patients dans les EHPAD avec lesquels ils sont rattachés. Se réjouit que l'EHPAD du Tréport dispose d'un médecin coordinateur. Indique que ce médecin ne peut pas prendre en charge le suivi médical des 90 résidents. Informe qu'il a discuté de ce sujet avec l'association « appui-santé », association qui a mis en place le Médicobus. Rappelle que la première ligne du Médicobus est présente sur le territoire tous les lundis et un jeudi par mois à Eu. Fait savoir qu'une seconde ligne sera déployée prochainement avec un passage le vendredi à compter du 10 octobre au Tréport et le mardi et le mercredi, en alternance à Mers-les-Bains - Salle Curie (ancienne école maternelle, en face à Verescence) à compter du 08 octobre . Annonce qu'il a été demandé à l'association de mener une réflexion sur les interventions possibles à engager dans les EHPAD. Insiste sur le fait que l'accès aux soins par le biais du Médicobus doit être provisoire et qu'il doit être utilisé en attendant de retrouver un professionnel de santé installé sur le territoire. Estime dommage qu'à l'Assemblée Nationale, les députés n'aient pas suivi les propositions de lois faites par certains. Fait part que les « amis » du Gouvernement et leurs alliés du Front National ont voté contre le numerus clausus pour obliger les médecins à s'installer dans les zones où l'accès aux soins est déficient. Présume que le parcours pour retrouver des médecins dans le secteur sera encore long. Mesure la chance d'avoir au Tréport, un cabinet médical qui a su s'organiser dès l'annonce du départ à la retraite d'un des médecins. Fait savoir qu'un médecin remplaçant a été trouvé. Annonce qu'en 2026, un médecin junior viendra compléter l'équipe actuellement en place portant à 5 le nombre de médecins. Compare avec la situation de Mers-les-Bains. Explique que malgré les efforts et les pétitions, aucun remplaçant n'a pu être trouvé. Rappelle les projets de maisons de santé dont une a ouvert à Criel-sur-Mer avec l'aide de la Communauté de Communes. Souligne que la Communauté de Communes a entrepris des actions pour former les médecins généralistes en octroyant des bourses tous les ans, depuis quelques années. Indique que ces médecins ont l'obligation de s'installer sur le territoire. Annonce que d'autres projets de maisons de santé sont à venir. Ne peut communiquer plus d'informations à ce sujet pour le moment aux risques de faire échouer le projet. Tient à préciser que le but n'est pas d'avoir sur chaque territoire une maison de santé. Estime qu'une maison de santé au niveau intercommunal qui viendrait élargir l'offre de soins serait plus appropriée.

Martine GRUY fait savoir que la maison de santé de Criel-sur-Mer ne prend plus de nouveaux patients. Indique que certains médecins acceptent de se rendre à l'EHPAD car certains résidents étaient déjà patients chez eux. Indique s'être rendue à la maison de santé de Criel-sur-Mer espérant rencontrer un médecin et lui expliquer sa situation.

M. le Maire se satisfait de l'arrivée de la remplaçante du docteur Osinski. Fait remarquer que la nouvelle génération de médecins ne travaille pas de la même manière que les anciens. A constaté qu'elle travaille 4 jours sur 5. Cite l'exemple du Dr DEWAVERIN de Mers-les-Bains, non remplacé, qui avait une patientèle et une amplitude de consultations conséquentes et dont les patients sont partis en partie à la maison de santé de Criel-sur-Mer. Déplore la saturation dans le domaine médical. Rappelle également la perte de médecins sur la Ville de Eu, il y a 3 ans. Rassure en indiquant que les élus communautaires ont conscience de la situation et en débattent régulièrement. Indique que c'est la raison pour laquelle, le sujet de la maison de santé intercommunale est abordé.

Martine GRUY fait part des propos des médecins de Criel-sur-Mer qui préconisent que les EHPAD aient un médecin seigneurial.

Audrey LAVACRY fait part des difficultés dans ce domaine. Ajoute que dans l'établissement où elle travaille, 2 médecins retraités interviennent et l'un d'eux contribue d'ailleurs au Médicibus.

M. le Maire rapporte que même dans la médecine du travail, des difficultés sont connues. Précise qu'au niveau du Centre de Gestion 76, 7 médecins du travail partent et n'auront aucun remplaçant. Indique que les agents du secteur passaient la visite médicale dans un bureau de la CCVS. Informe que désormais, les agents devront se rendre à Dieppe. Rappelle que la Ville du Tréport compte 150 agents et qu'il faudra s'organiser. Indique qu'il faudra prendre en compte la durée du trajet, le coût et les risques que cela implique.

Audrey LAVACRY déplore que les médecins ayant obtenu une bourse de la Communauté de Communes ne s'installent pas sur le territoire. Fait savoir qu'elle avait pris connaissance de l'article du Président de la CCVS qui le précisait. M. le Maire affirme qu'un seul médecin (dentiste) est concerné. Souligne que ce dernier rembourse la bourse qui lui a été octroyée.

Audrey LAVACRY constate que les jeunes étudiants en médecine originaire du territoire ne reviennent pas s'installer ici.

M. le Maire signale que certains étudiants n'ont pas voulu de bourses. Fait savoir que d'autres originaires d'ici ont fait la démarche de la demander parce qu'ils souhaitent s'installer sur notre territoire. Pense que la maison de santé verra le jour d'ici 2027 mais que d'ici-là il faut patienter et laisser le temps aux étudiants de terminer leurs études. Informe avoir rencontré les étudiants (kinésithérapeutes, médecins généralistes). Croit fortement en ce projet.

Lève la séance à 20h00.

Signature du secrétaire de séance



Signature du Maire

